

# Etude

(F)2716

21 décembre 2023

## Etude relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2022

Article 15/14, § 2, 2 de la loi du 12 avril 1965 relative au transport de  
produits gazeux et autres par canalisations

Non-confidentiel

# TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
EXECUTIVE SUMMARY.....	3
INTRODUCTION .....	4
1. IMPORTATION .....	5
1.1. Les différents acteurs sur le marché de l'importation .....	5
1.2. Volumes et prix d'importation .....	6
1.2.1. Long terme .....	6
1.2.2. Bourses .....	6
1.2.3. Prix moyen d'importation pondéré.....	6
2. REVENTE .....	7
2.1. Les différents acteurs sur le marché de la revente .....	7
2.2. Volumes et prix de gros (vente aux fournisseurs).....	8
2.3. Estimation de la marge brute resellers .....	8
3. FOURNITURE.....	9
3.1. Les différents acteurs sur le marché de la fourniture .....	9
3.2. Vente à la clientèle distribution .....	9
3.2.1. Vente aux clients résidentiels et PME (T1-T2-T3) (< 1 GWh/an).....	10
3.2.2. Vente aux entreprises, entre 1 et 10 GWh/an (T4 et T5).....	13
3.2.3. Vente aux industries > 10 GWh/an (T6) .....	16
3.3. Vente aux industries sur le réseau de transport .....	20
3.3.1. Composante énergie (direct).....	21
3.3.2. Composante transport (direct).....	24
3.3.3. Composante surcharges (direct) .....	24
3.3.4. Décomposition du prix (direct).....	24
3.4. Estimation des marges brutes de fourniture .....	25
3.4.1. Marge brute de vente sur la clientèle distribution .....	25
3.4.2. Marge brute de vente sur la clientèle transport .....	26
4. LIVRAISON AUX CENTRALES ÉLECTRIQUES .....	28
5. CONCLUSIONS .....	29
5.1. Au niveau des parts de marché .....	29
5.2. Au niveau des prix (uniquement <i>commodity</i> ) .....	30
ANNEXE .....	32

## EXECUTIVE SUMMARY

La présente étude a pour objectif d'analyser le marché, la formation des prix, le niveau de prix, la décomposition du prix et la facturation dans les différents segments (importation, revente, fourniture aux clients résidentiels, industriels et aux centrales électriques) du marché belge du gaz naturel en 2022.

Le marché belge du gaz naturel est très ouvert à la concurrence et comptait 32 fournisseurs actifs en 2022. Les parts de marché des principaux fournisseurs (Engie Electrabel, Luminus, TotalEnergies, ENI) affichent une stabilisation voire une légère hausse suivant le segment analysé.

L'étude analyse les prix et les marges brutes de vente sur les différents segments de marché. Par marge brute, on entend la différence unitaire calculée entre les prix de vente et les coûts d'approvisionnement pour chaque segment de marché considéré.

En 2022, les prix de vente de la composante énergie étaient inférieurs sur le segment de la distribution (résidentiel, PME, entreprises et petites industries) par rapport au segment du transport (grandes industries). Ceci est dû principalement à la plus grande part de contrats à prix fixe en distribution conjugué au niveau élevé des cotations gazières qui se répercutent sur les contrats à prix variables.

L'étude analyse aussi les paramètres d'indexation utilisés dans le marché. Les cotations gazières sont le vecteur du prix, que ce soit pour l'approvisionnement ou la (re)vente et quel que soit le marché (industriel ou résidentiel). Elles sont devenues la référence dans tous les segments de marché. Les cotations pétrolières ne sont plus utilisées dans les contrats d'approvisionnement à destination du marché belge, et ont également disparu pour la fourniture à la clientèle industrielle.

Tout comme pour l'étude (F)2503 relative à l'année 2021, la présente étude s'est basée sur les données récoltées auprès des fournisseurs de gaz naturel mais également sur les données du gestionnaire du réseau de transport Fluxys Belgium. Une attention a été portée à la cohérence entre les données Fluxys Belgium et celles des fournisseurs. Ceci a donné lieu à une réallocation de certains volumes rapportés par les fournisseurs, notamment pour les clients industriels et les centrales électriques.

# INTRODUCTION

La Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz (CREG) réalise cette étude dans le cadre de l'article 15/14, § 2, 2°, de la loi gaz du 12 avril 1965 qui stipule que la CREG peut effectuer de sa propre initiative des recherches et des études relatives au marché du gaz naturel.

La loi du 8 juin 2008 portant dispositions diverses, laquelle introduit un mécanisme de monitoring permanent du marché du gaz naturel, a permis à la CREG de demander et d'obtenir les informations souhaitées relatives à l'ensemble du marché du gaz naturel. Après une analyse approfondie, la CREG présente cette étude sur la relation entre les coûts et les prix sur le marché du gaz naturel en 2022. Il s'agit de la septième étude publique sur le marché du gaz naturel après les études suivantes :

- étude (F)2503 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2021 ;
- étude (F)2307 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2020 ;
- étude (F)2139 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2019 ;
- étude (F)2020 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2018 ;
- étude (F)1781 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2017 ;
- étude (F)1678 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2016 ;
- étude (F)160825-CDC-1548 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2015 ;
- étude (F)151126-CDC-1485 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2014 ;
- étude (F)141218-CDC-1385 relative aux prix pratiqués sur le marché belge du gaz naturel en 2013.

Cette étude analyse les prix et les coûts de l'ensemble des acteurs du marché libéralisé sur tous les segments : importation, revente, fourniture aux clients finals (résidentiels et industriels) et livraison aux centrales électriques.

Elle comporte cinq chapitres. Le premier examine les prix d'importation. Le second se penche sur les prix de revente. Le troisième analyse les prix de vente aux clients résidentiels et PME, aux entreprises (entre 1 et 10 GWh/an) et aux industries (tant celles situées sur le réseau de distribution que sur le réseau de transport). Le quatrième examine la livraison aux centrales électriques. Le cinquième et dernier chapitre reprend les principales conclusions.

La présente étude a été approuvée par le comité de direction de la CREG lors de sa réunion du 21 décembre 2023.

# 1. IMPORTATION

## 1.1. Les différents acteurs sur le marché de l'importation

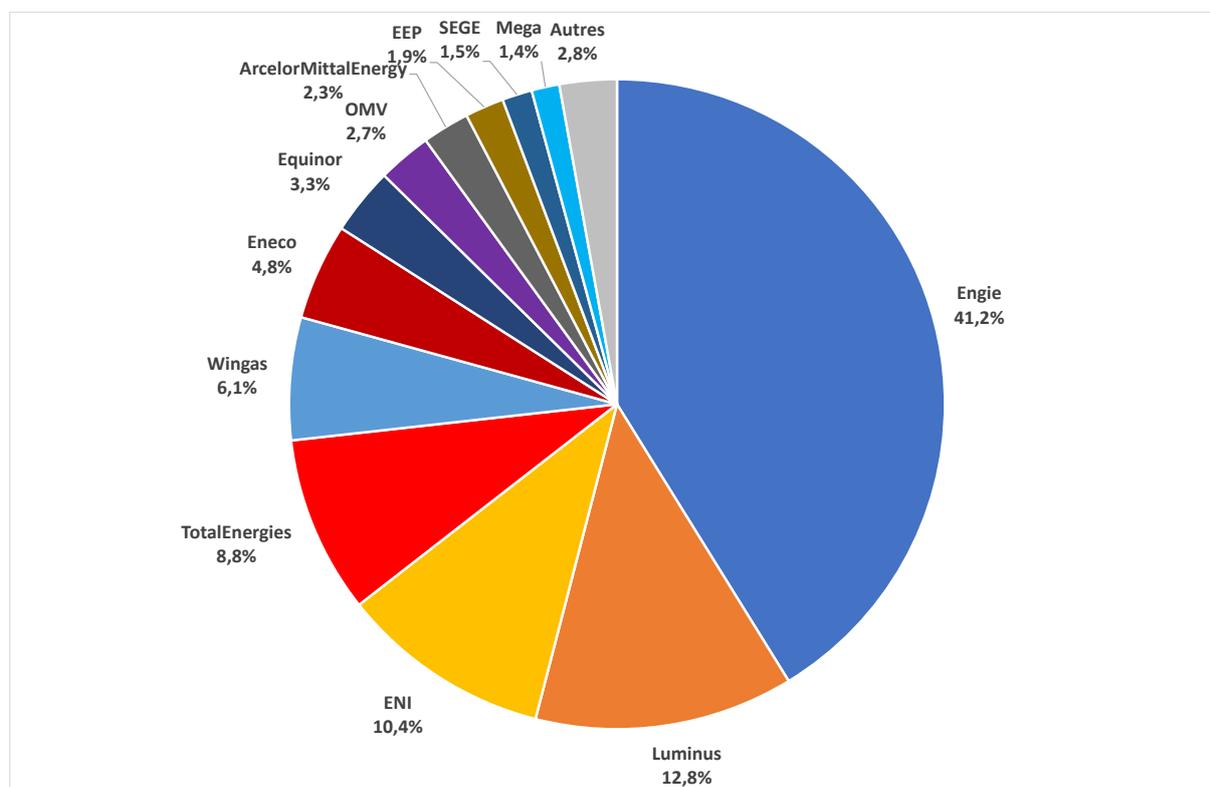
Les entreprises gazières approvisionnent le marché belge soit en concluant des contrats de livraison de gaz naturel avec les entreprises des pays producteurs et/ou avec une entreprise gazière active dans l'importation et/ou en s'approvisionnant sur les bourses.

Les principaux acteurs sur le marché de l'importation en 2022 demeurent Engie, Luminus et ENI. En 2022, les entreprises gazières ont assuré leur approvisionnement principalement via des contrats à long terme avec des producteurs étrangers (en moyenne 50 % des volumes) et en partie via des achats sur les bourses (en moyenne 50 % des volumes).

Les volumes importés dépassent les besoins belges et une partie est destinée aux marchés des pays limitrophes. Il convient donc d'identifier les volumes importés servant exclusivement à l'approvisionnement du marché belge. Pour chaque entreprise gazière prise individuellement, les volumes importés considérés sont dès lors déterminés de la manière suivante. Premièrement, les volumes importés sont plafonnés aux volumes physiques vendus effectivement en Belgique (volume *resellers* + volumes clientèle finale + volume centrales électriques). Deuxièmement, pour éviter un double comptage, les volumes achetés via un contrat *resellers* ne sont pas pris en compte. Enfin, si des contrats sont alloués de manière spécifique à certains segments, il en est tenu compte explicitement.

Les graphiques ci-après montrent la part relative des différents *shippers* dans l'approvisionnement du marché belge établie d'une part sur base du volume transporté (source : Fluxys Belgium) et d'autre part sur base de la méthodologie précitée. Le volume transporté est identique au volume fourni et est de 161 TWh en 2022.

Graphique 1: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel transporté sur le marché belge (161 TWh)



Par rapport à 2021, les 3 principaux fournisseurs Engie, Luminus et ENI renforcent leur part de marché de 1 à 2 %, principalement au détriment des plus petits acteurs. Les données relatives à ce graphique prennent uniquement en considération le volume acheminé via le réseau du gestionnaire de transport Fluxys Belgium.

## 1.2. Volumes et prix d'importation

### 1.2.1. Long terme

De manière générale, il convient de prendre l'origine des volumes communiqués par les fournisseurs avec prudence, d'autant que cette origine n'est plus précisée pour certains contrats. La CREG constate que les approvisionnements à long terme viennent principalement de Norvège et du Qatar (GNL). Les approvisionnements russes via l'Allemagne par gazoduc se sont taris en 2022, tandis que la Belgique a exporté massivement du gaz vers l'Allemagne et les Pays-Bas tel qu'il ressort de la note relative aux évolutions marquantes sur les marchés de gros belges du gaz naturel en 2022<sup>1</sup>.

Sur base des informations reçues des fournisseurs, les approvisionnements à long terme assuraient environ la moitié des besoins en gaz naturel du marché belge (161 TWh) en 2022. Il s'agit bien du volume destiné aux clients finals (clients résidentiels, entreprises, centrales électriques) en Belgique.

Les standards d'indexation pour les contrats à long terme sont exclusivement les cotations gazières, alors qu'historiquement on relevait trois types d'indexation : pétrole, gaz et charbon.

Pour l'approvisionnement du marché belge, il n'existe sur base des données reçues des fournisseurs, plus aucun contrat basé sur les indexations pétrolières. Tous les contrats actuels destinés au marché belge sont désormais indexés sur une base gazière (Zeebrugge ou TTF).

Le prix d'achat moyen pondéré, toutes catégories confondues, des importations à long terme en Belgique, était de **82 €/MWh** en moyenne en 2022.

### 1.2.2. Bourses

Sur base des informations reçues des fournisseurs, les achats sur les bourses assuraient environ la moitié des besoins du marché belge en 2022. En réalité, le volume acheté sur ce marché est supérieur mais la majeure partie est revendue ou acheminée vers l'étranger.

Le prix d'achat moyen des importations sur les bourses était de **93 €/MWh** en 2022. La plupart des fournisseurs utilisent des cotations mensuelles ou journalières pour l'achat sur les bourses. Plus de 90 % des volumes du gaz est acheté sur base des cotations Zeebrugge, le solde étant acheté sur base des cotations TTF (Pays-Bas).

### 1.2.3. Prix moyen d'importation pondéré

Au final, les prix d'importation moyens pondérés (long terme pondéré pour 50 % des volumes d'un niveau de 82 €/MWh et court terme pondéré pour 50 % des volumes d'un niveau de 98 €/MWh) se sont élevés en moyenne à **87,5 €/MWh** en 2022.

---

<sup>1</sup> Voir <https://www.creg.be/fr/publications/note-z2505>. Dans cette note tenant compte des flux entrant et sortant, la Norvège et le GNL apparaissent comme ayant le flux net le plus important pour notre pays.

Ce prix moyen pour 2022 le plus élevé jamais atteint depuis le début des études sur le sujet.

Le prix moyen pour 2023 sera nettement inférieur en raison de la baisse des cotations gazières<sup>2</sup>.

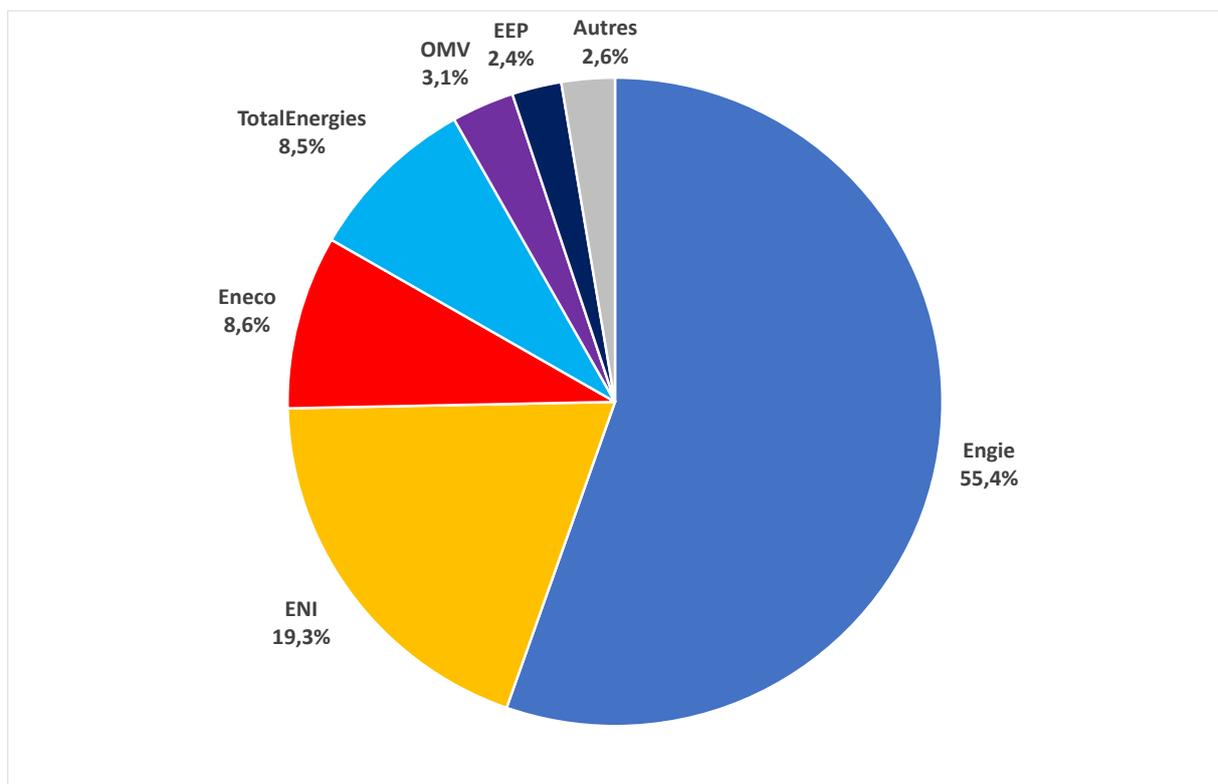
## 2. REVENTE

### 2.1. Les différents acteurs sur le marché de la revente

Le marché de la revente (*resellers*) comprend les volumes de gaz naturel revendus à d'autres entreprises gazières en vue d'alimenter des clients finals. Le principal acteur en volume sur le marché de la revente<sup>3</sup> est Engie qui assure la fourniture de gaz naturel à sa filiale belge. En termes de volume, les activités de revente se réalisent principalement au sein d'un même groupe.

Le graphique ci-après montre l'importance relative des différents importateurs dans l'activité de revente aux fournisseurs sur le marché belge.

Graphique 2: Parts de marché sur base du volume de gaz naturel revendu (89 TWh) en 2022



<sup>2</sup> Voir <https://www.creg.be/sites/default/files/assets/Tarifs/GasQuotations-FR.pdf>

<sup>3</sup> Equinor n'est pas repris dans ce graphique car elle livre la plupart de ses volumes à des importateurs.

## 2.2. Volumes et prix de gros (vente aux fournisseurs)

La plupart des contrats *resellers* sont principalement indexés sur des cotations gazières, reflétant ainsi les conditions d'approvisionnement. Les seuls contrats de revente à prix fixe étaient ceux destinés à certains gestionnaires de réseau de distribution (GRD).

Certains contrats *resellers* sont par contre uniquement basés sur les coûts d'achat plus une éventuelle marge de revente. C'est notamment le cas de certains contrats entre la maison mère et la filiale.

La CREG opère deux distinctions en termes de revente. Premièrement, une distinction entre contrat établi au sein d'un même groupe ou hors groupe. Deuxièmement, une distinction entre volume destiné au transport et volume destiné à la distribution.

### ***Contrats resellers au sein d'un même groupe***

Le prix moyen pondéré de ces contrats en 2022 était de 72 €/MWh, tant pour la clientèle transport que pour la clientèle distribution.

### ***Contrats resellers entre entreprises sans lien particulier***

Le prix moyen pondéré de ces contrats en 2022 était en moyenne de 89 €/MWh. L'intégralité du volume livré dans ce cadre est destiné à la clientèle sur le réseau de distribution.

### ***Contrats resellers grands clients***

Le prix moyen pondéré de ces contrats en 2022 était de 72 €/MWh. Il s'agit uniquement dans ce cas de vente intra groupe pour des volumes destinés à la clientèle industrielle.

### ***Contrats resellers distribution***

Le prix moyen pondéré de ces contrats en 2022 était en moyenne de 74 €/MWh. Il s'agit de vente intra groupe (72 €/MWh) pour l'essentiel et de vente extra groupe (89 €/MWh) pour le reste. Les couvertures de *hedging* en vue de couvrir les prix de vente de contrat à prix fixe, notamment ceux conclus en 2020 et 2021 qui étaient nettement inférieurs au prix du marché en 2022, permettent de diminuer sensiblement le prix d'achat.

### ***Moyenne contrat resellers***

Les contrats de revente intra-groupe représentent 92,5 % de l'ensemble des contrats de revente en volume. Le prix moyen pondéré pour la revente est ainsi de **73 €/MWh**. Ce prix est à mettre en parallèle avec le prix d'importation moyen de 87,5 €/MWh.

## 2.3. Estimation de la marge brute resellers

L'écart entre le prix de revente moyen et le prix d'importation moyen est en moyenne de -14,5 €/MWh (73 – 87,5) en 2022, en raison des couvertures de *hedging* pratiquées au niveau de la distribution pour couvrir le risque des contrats de vente à prix fixe. En 2021, ce delta était de 4,7 €/MWh.

## **3. FOURNITURE**

### **3.1. Les différents acteurs sur le marché de la fourniture**

Les entreprises présentes sur les segments de l'importation et la revente sont généralement également actives sur le marché de la fourniture, soit par elle-même soit via leur filiale ou succursale. D'autres entreprises sont quant à elles uniquement présentes sur le marché de la fourniture.

L'activité de fourniture vise la livraison de gaz naturel aux clients finals (entreprises et particuliers). La fourniture de gaz naturel aux centrales électriques est abordée au chapitre suivant. Pour la catégorisation des volumes relatifs aux centrales électriques d'une part et à l'industrie d'autre part, la présente étude a retenu les mêmes catégories que celles reprises par le gestionnaire du réseau de transport Fluxys Belgium.

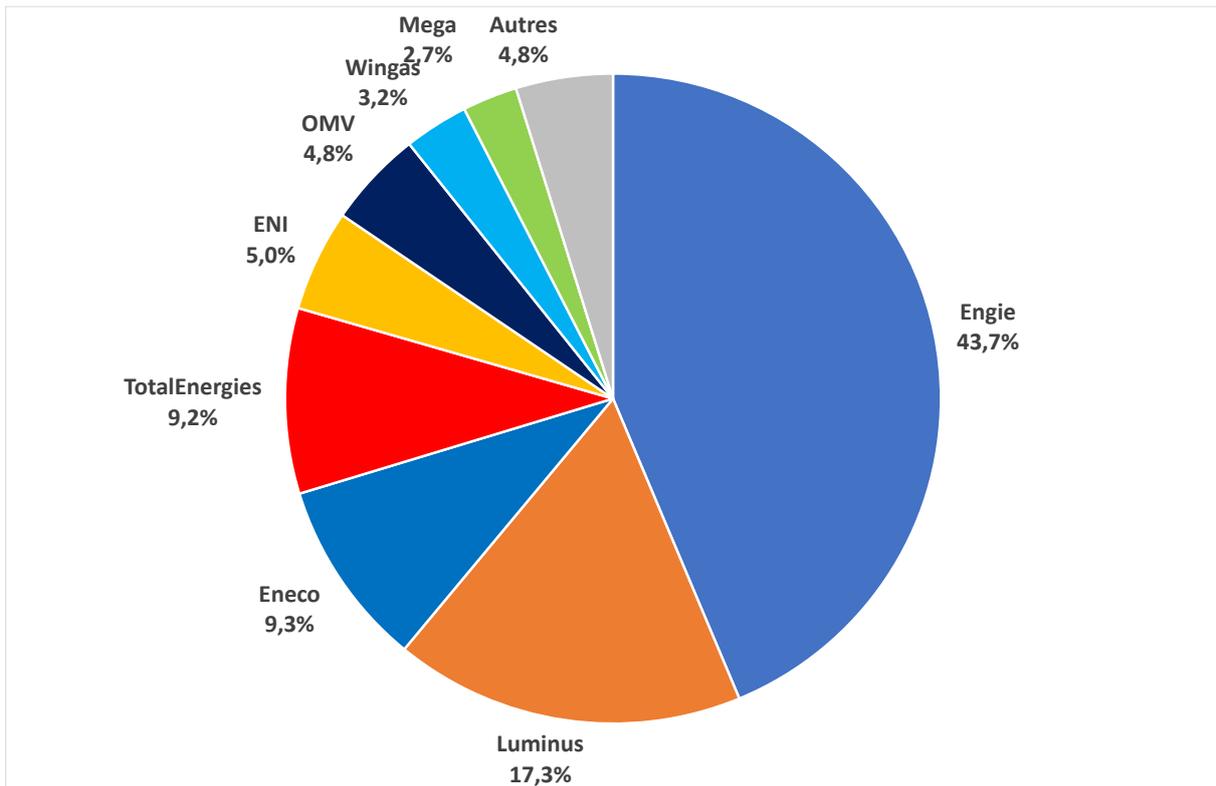
L'étude analyse de manière plus détaillées les catégories suivantes :

- clients distribution :
  - résidentiels et PME < 1 GWh/an ;
  - entreprises entre 1 et 10 GWh/an ;
  - industries > 10 GWh/an ;
- clients directs transport.

### **3.2. Vente à la clientèle distribution**

Pour le marché global de la clientèle distribution, aucune entreprise ne possède plus de la moitié du marché. Engie Electrabel domine néanmoins nettement le marché de la distribution avec une part de marché de près de 44 % suivi par Luminus avec 17 %, et ensuite Eneco et TotalEnergies avec environ 9 % chacun. Parmi les fournisseurs ayant plus de 2 % de parts de marché au niveau national en distribution, on retrouve ensuite ENI, OMV, Wingas (tous trois actifs dans la revente à des fournisseurs et dans la vente aux entreprises) et enfin Mega. Les fournisseurs historiques Engie Electrabel et Luminus ont vu leur parts de marché augmenter légèrement en 2022.

Graphique 3: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel fourni sur les réseaux de distribution (82 TWh)



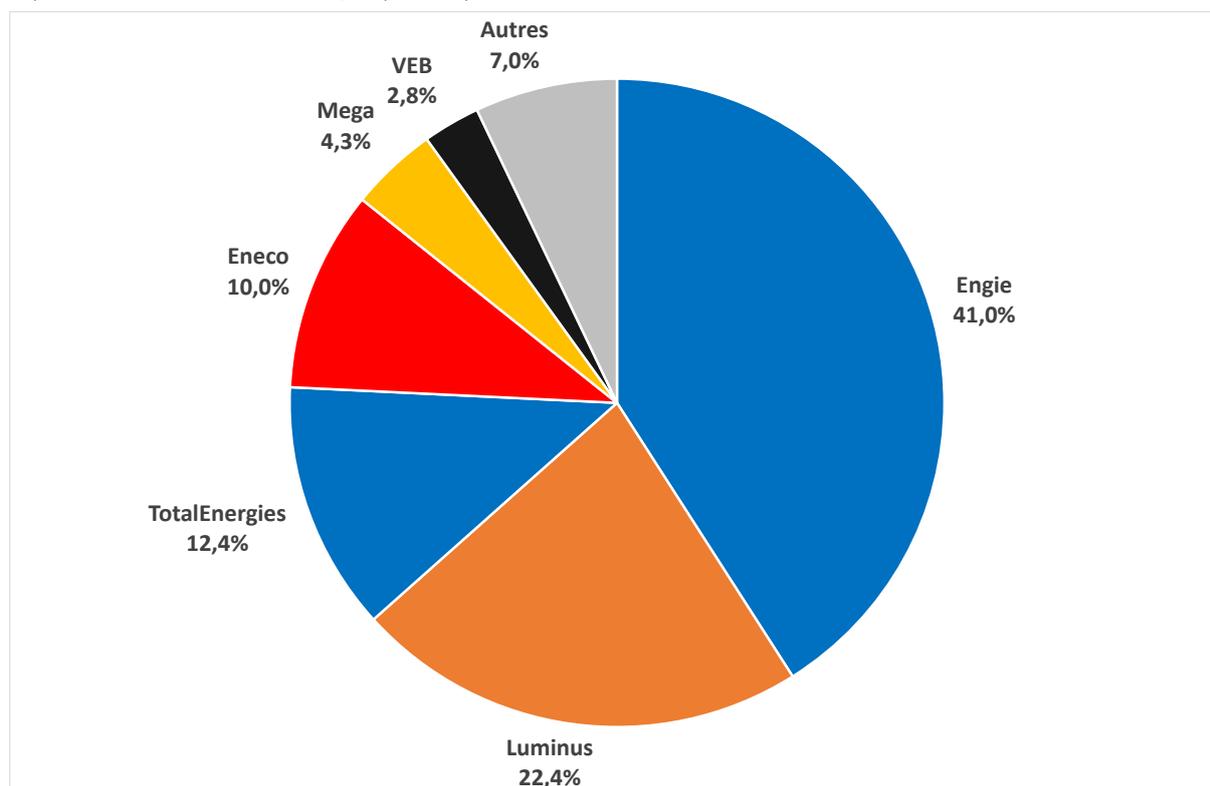
### 3.2.1. Vente aux clients résidentiels et PME (T1-T2-T3) (< 1 GWh/an)

La vente à la clientèle de moins de 1 GWh/an sur le réseau de distribution a atteint 52 TWh en 2022, en baisse de 12,5 TWh par rapport à 2021. L'année 2022 était certes plus chaude que l'année 2021 en termes de degrés-jours<sup>4</sup>.

Le graphique ci-après montre l'importance relative des différents fournisseurs sur le marché de la fourniture aux clients consommant moins de 1 GWh/an sur le réseau de distribution. Cela concerne principalement la clientèle résidentielle (surtout catégories T1 et T2) et PME (surtout catégories T2 et T3) pour le solde. Les deux acteurs les plus importants (Engie Electrabel et Luminus) ont ensemble plus de 60 % de parts de marché en volume sur ce segment en 2022, contre moins de 55 % en 2021.

<sup>4</sup> Le nombre de degrés-jours a été de 1.922 en 2022 (contre 2.286 en 2021, 1.867 en 2020, 2.076 en 2019, et 2.091 en 2018), voir plus d'informations à ce sujet sur <https://www.synergrid.be/fr/centre-de-documentation/statistiques-et-donnees/degres-jours>

Graphique 4: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel fourni aux clients résidentiels et aux PME (T1-T2-T3) consommant moins de 1 GWh/an (52 TWh)



### 3.2.1.1. Composante énergie (T2)

Cette étude analyse en particulier la partie libéralisée du marché, donc le prix de la composante énergie (hors tarifs de réseau). En 2022, cette composante énergie en gaz naturel constitue près de 85 % du prix payé par un client résidentiel T2.

Fin 2022, les contrats à prix fixe représentaient environ la moitié des contrats sur ce segment et les contrats à prix variables représentaient l'autre moitié. Pour l'analyse des formules de prix, on se limite aux formules variables des fournisseurs actifs sur le marché résidentiel. La plupart des fournisseurs proposent plusieurs formules à prix variable et/ou à prix fixe.

Pour l'analyse des marges définie comme la différence unitaire calculée entre les prix de vente et les coûts d'approvisionnement, la totalité des produits a été prise en compte.

Les prix sont composés d'une redevance fixe en €/an et d'un terme proportionnel en c€/kWh.

Pour ce qui concerne les tarifs variables, tous les fournisseurs sur le marché résidentiel ont utilisé une indexation uniquement gazière conformément à l'arrêté royal du 21 décembre 2012 fixant la liste exhaustive des critères admis pour l'indexation des prix du gaz naturel par les fournisseurs.

Les formules indexées sur les cotations gazières des fournisseurs en 2022 se basent sur les cotations suivantes : TTF103<sup>5</sup>, TTF *day ahead*<sup>6</sup>, ZIG *day ahead* devenu ZTP *day ahead*<sup>7</sup>. On constate un glissement progressif de cotations trimestrielles vers des cotations mensuelles telles qu'exposé au tableau 1 ci-après :

Tableau 1 : Formules variables des principaux fournisseurs utilisées en 2022 et en 2023 sur le marché résidentiel gaz

12/2022	Produit standard	Cotation	Coefficient	Mark-up (€/MWh)	Produit online (ou 2e produit)	Cotation	Coefficient	Mark-up (€/MWh)
Engie	Easy	TTF103	1	15,60	Direct	ZIG DA (month)	1	14,07
Luminus	ComfyFlex	TTF DA (quarter)	1	27,20	Basic	TTF DA (quarter)	1	14,27
TotalEnergies	Pixel Blue	TTF DA (month)	1,02	10,7	Pixel	TTF DA (month)	1,02	10,7
Eneco	Flex	TTF DA (quarter)	1	15,35	Variable	TTF103	1	21,62
Mega	Cosy	TTF DA (month)	1,1	6	Online	TTF DA (month)	1,1	3

12/2023	Produit standard	Cotation	Coefficient	Mark-up (€/MWh)	Produit online (ou 2e produit)	Cotation	Coefficient	Mark-up (€/MWh)
Engie	Easy	ZTP101	1	17,58	Direct	ZTP DA (month)	1	14,11
Luminus	ComfyFlex	TTF DA (quarter)	1	15,59	BasicFlex	TTF DA (month)	1	8,3
TotalEnergies	Pixel Blue	TTF DA (month)	1,01	4,9	Pixel	TTF DA (month)	1,01	4,9
Eneco	Flex	TTF DA (month)	1	12,02				
Mega	Cosy	TTF DA (month)	1,1	9	Online	TTF DA (month)	1,1	5

Le prix de vente résidentiel moyen pondéré pour la composante énergie est de **92 €/MWh** en 2022 (contre 31 €/MWh en 2021).

### 3.2.1.2. Composante transport (T2)

La composante transport est estimée par les gestionnaire du réseau de transport Fluxys Belgium à un montant de **1,4 €/MWh** en 2022<sup>8</sup>. Depuis 2016, les fournisseurs doivent mentionner de manière séparée la composante transport et la composante énergie qui étaient auparavant facturées de manière conjointe.

### 3.2.1.3. Composante distribution (T2)

Cette composante varie suivant les zones de distribution. Elle se compose d'une redevance fixe et d'un terme variable. Le tarif moyen pour un client résidentiel chauffage de 17.000 kWh est de **14,8 €/MWh**.

### 3.2.1.4. Composante surcharges (T2)

Les surcharges au niveau fédéral en 2022 étaient composées de la cotisation énergie (0,9978 €/MWh) et de l'accise fédérale (0,54 €/MWh). La somme de ces surcharges au niveau national est de **1,54 €/MWh** en 2022.

A cela s'ajoute la redevance de raccordement en Wallonie de 0,075 €/MWh (exemptée de TVA).

<sup>5</sup> TTF103 : moyenne arithmétique exprimée en €/MWh pour les contrats futurs de gaz naturel aux Pays-Bas *quarter ahead end of day* (jours ouvrables) sur <http://data.theice.com> pour le mois qui précède le trimestre civil de fourniture.

<sup>6</sup> TTFda : moyenne pondérée exprimée en €/MWh des cotations TTF Daily Average (da) Price durant le mois ou le trimestre de fourniture. Le paramètre TTF est la moyenne pondérée volumique des prix journaliers du mois ou du trimestre de fourniture et n'est donc connu que lorsque le mois ou le trimestre de livraison est révolu.

<sup>7</sup> ZTPda : moyenne pondérée exprimée en €/MWh des cotations Zeebrugge Trading Point (ZTP) Daily Average (da) Price durant le mois ou le trimestre de fourniture. Le paramètre ZTP est la moyenne pondérée volumique des prix journaliers du mois ou du trimestre de fourniture et n'est donc connu que lorsque le mois ou le trimestre de livraison est révolu.

<sup>8</sup> Voir [https://www.fluxys.com/fr/natural-gas-and-biomethane/empowering-you/tariffs/tariff\\_fluxys-belgium-domestic-2024](https://www.fluxys.com/fr/natural-gas-and-biomethane/empowering-you/tariffs/tariff_fluxys-belgium-domestic-2024)

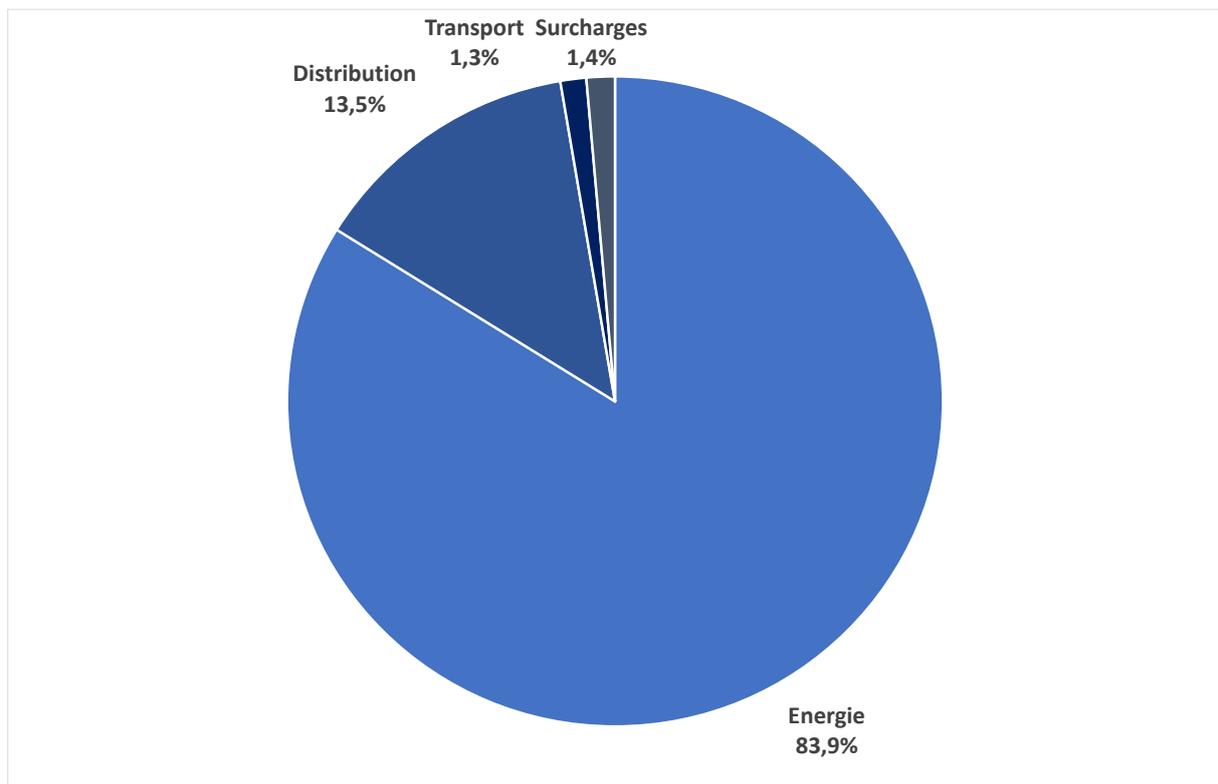
La TVA est passée à 6 % au lieu de 21 % pour la clientèle résidentielle à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022. L'accise spéciale pour compenser le manque à gagner de recettes fiscales pour l'Etat a été introduite en 2023.

Certaines surcharges (pensions, impôt des personnes morales, impôt des sociétés, redevance de voirie) sont imputées dans la composante distribution.

### 3.2.1.5. Décomposition du prix (T2)

La composante énergie (84 % du total hors TVA) est de loin la plus importante dans le prix total. Le graphique ci-après présente la décomposition du prix HTVA pour un client chauffage résidentiel de 17.000 kWh.

Graphique 5: Décomposition du prix du gaz naturel pour un client T2 en 2022 (prix HTVA)



### 3.2.2. **Vente aux entreprises, entre 1 et 10 GWh/an (T4 et T5)**

Les principaux fournisseurs présents sur ce segment sont les mêmes que ceux présents sur le marché résidentiel, à savoir Engie Electrabel, TotalEnergies, Luminus et Eneco. On y retrouve également des fournisseurs uniquement actifs sur le marché des entreprises comme VEB, ENI, ou Scholt. Le graphique ci-après montre les parts de marché. Ce segment regroupe les entreprises de type T4 et T5 connectées au réseau de distribution.

Seule une petite partie des consommations industrielles proviennent de ce sous-segment qui représente 11 TWh en 2022.

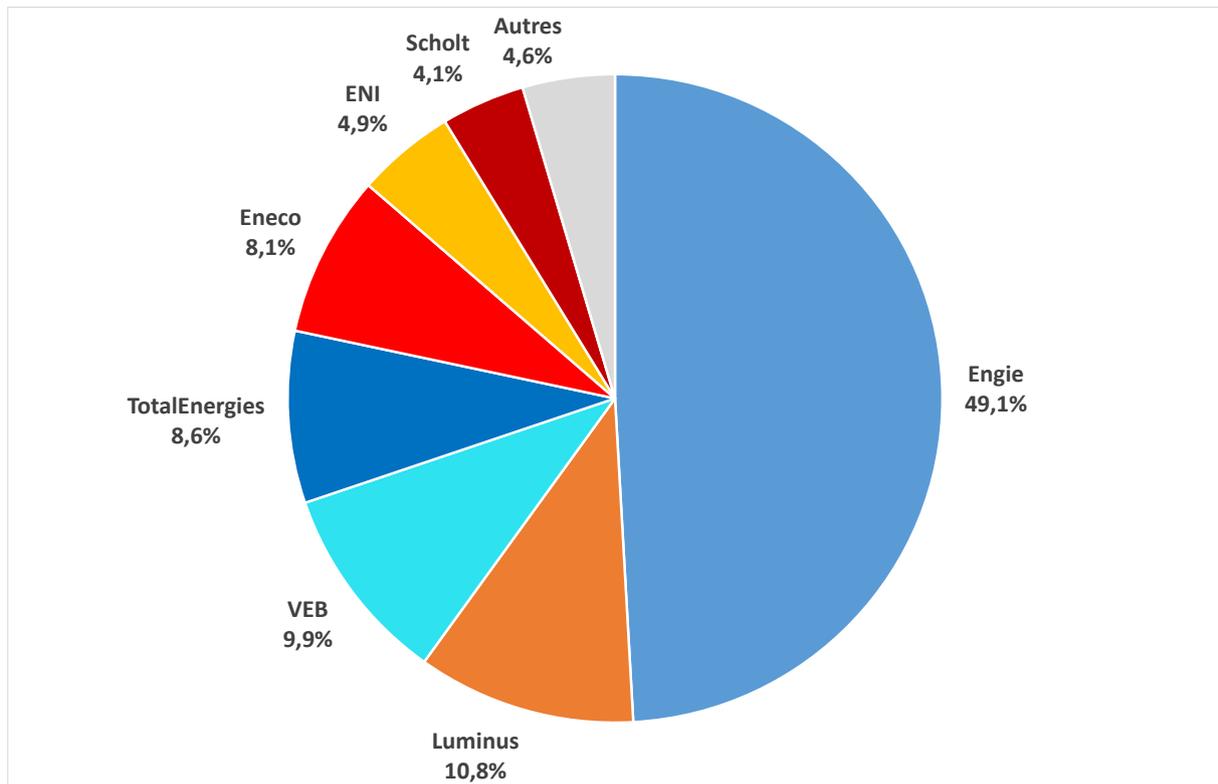
Le marché des entreprises dont la consommation est située en 1 et 10 GWh/an se divise en deux sous-segments, à savoir la clientèle MMR T4 (10 TWh) et la clientèle AMR T5 (1 TWh).

Le volume de consommation moyen est situé entre 2 et 3 GWh par an aussi bien pour un T4 qu'un T5. La seule différence entre ces deux catégories a trait au mesurage.

Un client T4 est un client à relevé mensuel (MMR) alors qu'un client T5 est télérelevé (AMR). Certains GRD n'ont pas de client T5 dans leur zone. Généralement, les compteurs télémesurés équipent les grands clients industriels consommant plus de 10 GWh/an. Les clients résidentiels et PME sont généralement à relevé annuel (YMR), certaines PME ayant cependant un relevé mensuel (MMR).

Les tarifs de distribution sont également établis différemment pour ces deux catégories T4 et T5 mais les prix moyens sont par contre relativement identiques.

Graphique 6: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel fourni aux clients finals avec un volume de consommation annuel compris entre 1 et 10 GWh/an (11 TWh)



### 3.2.2.1. Composante énergie (T4)

Contrairement aux prix de vente sur le marché résidentiel, les prix sur ce marché sont des prix négociés entre acheteur et fournisseur. Le prix de vente moyen pondéré pour la partie énergie se situe à **52,5 €/MWh** en 2022 (contre 25 €/MWh en 2021).

### 3.2.2.2. Composante transport (T4)

Le prix moyen pour la composante transport de cette clientèle est de **0,7 €/MWh**. Un certain nombre de contrats prévoient encore une facturation conjointe des composantes énergie et transport. Bien qu'il n'existe d'obligation légale de facturation séparée de l'énergie et du transport comme cela est le cas pour la clientèle de moins de 100 MWh/an, la CREG recommande à des fins de transparence que les contrats prévoient cette séparation.

### 3.2.2.3. Composante distribution (T4)

Cette composante varie en fonction des zones de distribution. Comme pour un client T2, elle se compose d'une redevance fixe et d'un terme variable. Le tarif de distribution moyen pour une consommation standard de 2.500.000 kWh est de l'ordre de **2,6 €/MWh**.

### 3.2.2.4. Composante surcharges (T4)

Les surcharges au niveau fédéral en 2022 sont la cotisation énergie (0,9978 €/MWh sans accord de branche ou 0,54 €/MWh avec accord de branche) et l'accise fédérale (montant dégressif compris entre 0,66 et 0,15 €/MWh).

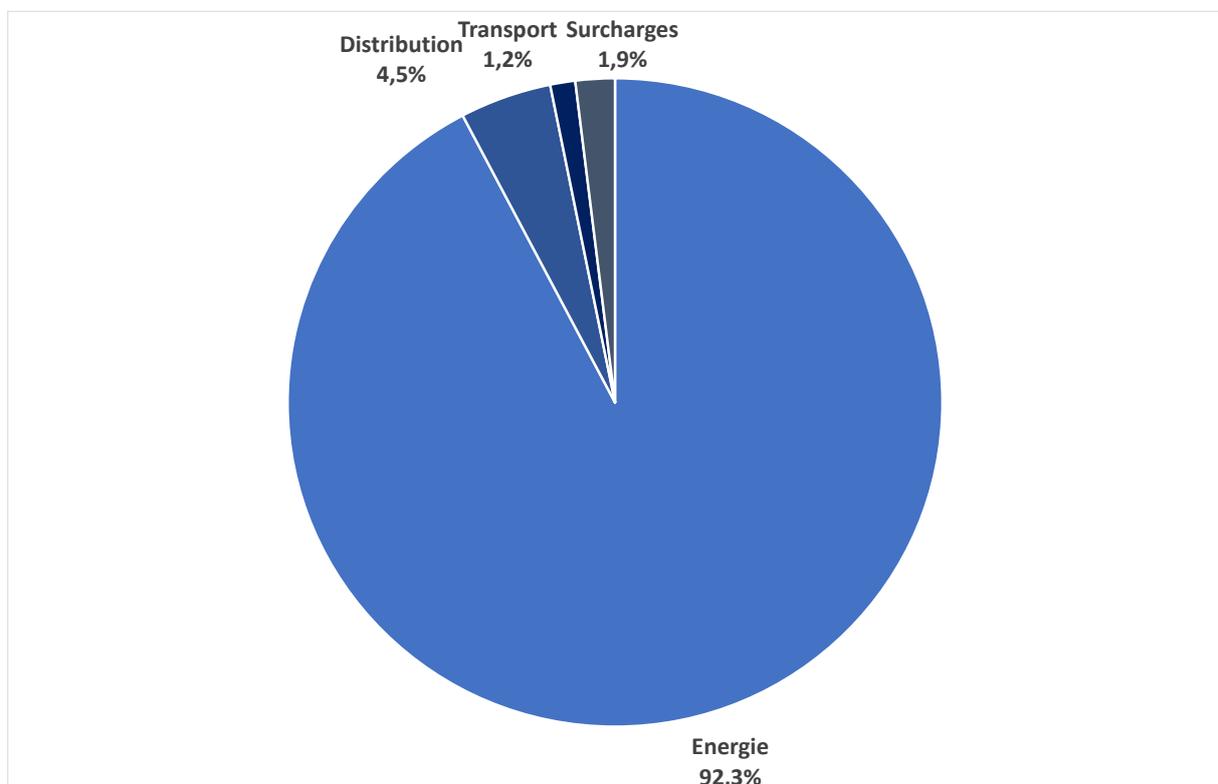
A cela s'ajoute la redevance de raccordement en Wallonie qui est de 0,06 €/MWh pour un volume compris entre 1 et 10 GWh/an.

En moyenne, les taxes pour un client moyen T4 étaient de **1 €/MWh** en 2022.

### 3.2.2.5. Décomposition du prix (T4)

La composante énergie (92 % du total hors TVA) est de loin la plus importante dans le prix total. Le graphique ci-après présente la décomposition du prix HTVA pour un client professionnel de 2.500.000 kWh. Plus le volume augmente, plus la partie énergie est prépondérante.

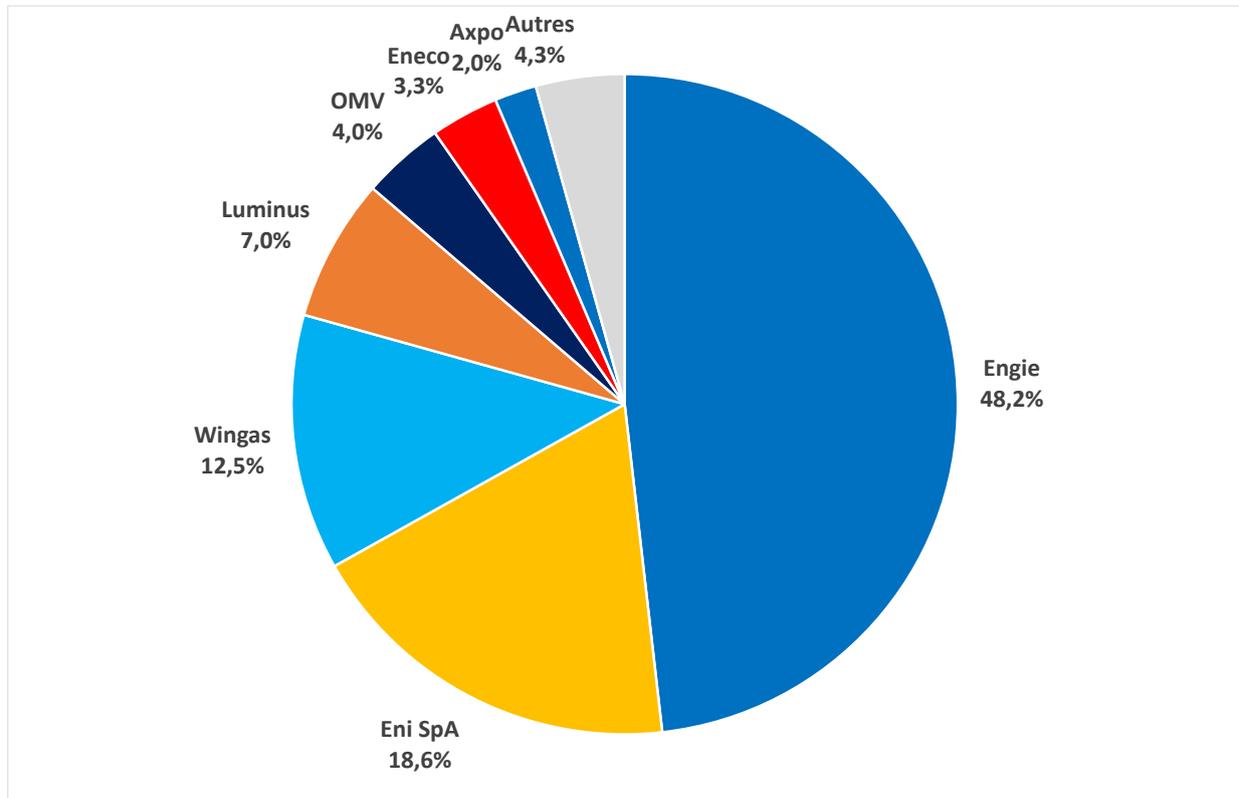
Graphique 7: Décomposition du prix du gaz naturel pour un client T4 en 2022 (prix HTVA)



### 3.2.3. Vente aux industries > 10 GWh/an (T6)

Les principaux acteurs sur ce marché sont Engie Electrabel, ENI et Wingas. La fourniture à la clientèle industrielle de plus de 10 GWh sur le réseau de distribution représente 19 TWh et 492 points de fourniture. Sur ce segment, Engie Electrabel détient quasiment la moitié du marché.

Graphique 8: Parts de marché en 2022 sur base du volume fourni aux clients industriels distribution T6 gaz naturel avec un volume de consommation annuel supérieur à 10 GWh/an (19 TWh)



#### 3.2.3.1. Composante énergie (T6)

Les données récoltées dans le cadre de l'enquête annuelle auprès des fournisseurs comportent nettement plus de détails sur les clients de plus de 10 GWh/an par rapport aux clients résidentiels et aux clients professionnels situés sous le seuil précité.

##### **Type d'offres (indexée / fixe)**

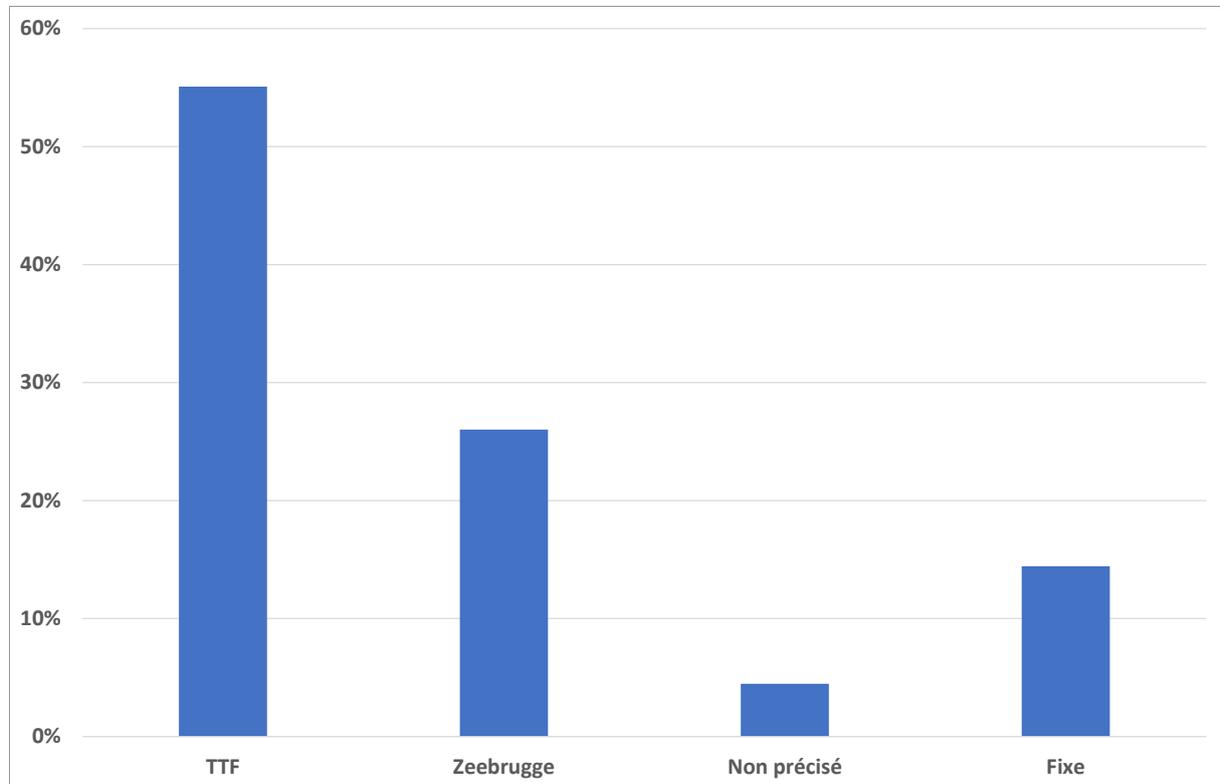
Les offres se répartissent comme suit sur le segment T6 :

- prix variable indexé sur les cotations pétrolières : 0 % (0 % un an auparavant) ;
- prix variable indexé sur les cotations gazières : 86 % (89 % un an auparavant) ;
- prix fixe : 14 % (11 % un an auparavant).

Dans certains cas, la formule de vente est une formule hybride (mixte prix fixe / prix indexé). Il n'y a plus d'indexation pétrolière pour ce segment.

En 2022, l'indexation sur base de la cotation gazière TTF est la plus utilisée avec un peu plus de 50 % des contrats. Les cotations gazières Zeebrugge<sup>9</sup> sont utilisées dans un peu plus de 25 % des contrats. Ces dernières gagnent du terrain car elles n'étaient utilisées que dans 10 % des contrats en 2021. Le graphique suivant illustre les différents types d'indexation dans les contrats de vente à la clientèle T6.

Graphique 9: Cotations utilisées dans les contrats industriels gaz naturel à offres indexées pour les clients industriels distribution de plus de 10 GWh (T6)



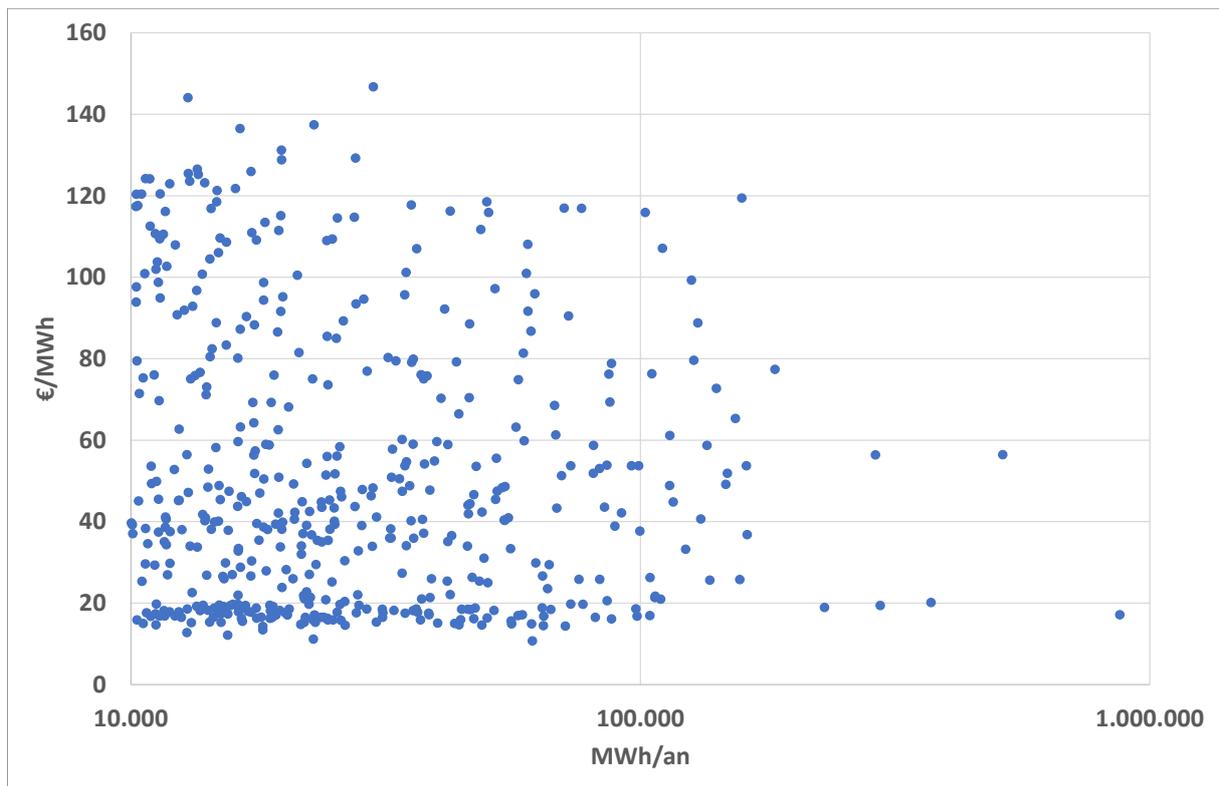
### ***Niveau de prix***

Les prix sur le segment T6 sont des prix négociés entre acheteur et fournisseur. Le prix de vente moyen pondéré pour la partie énergie se situe à **48 €/MWh** en 2022 (contre 24 €/MWh en 2021). Il existe cependant des écarts importants entre les prix les plus bas (11 €/MWh) et les prix les plus élevés (147 €/MWh). Ces différences s'expliquent notamment par le moment de la conclusion du contrat, surtout pour les contrats à prix fixe, et par la marge brute de vente du fournisseur.

Ces prix sont à mettre en relation avec les prix d'importation et avec les prix de revente à la clientèle grands clients qui sont généralement inférieurs aux prix de revente appliqués pour la clientèle retail.

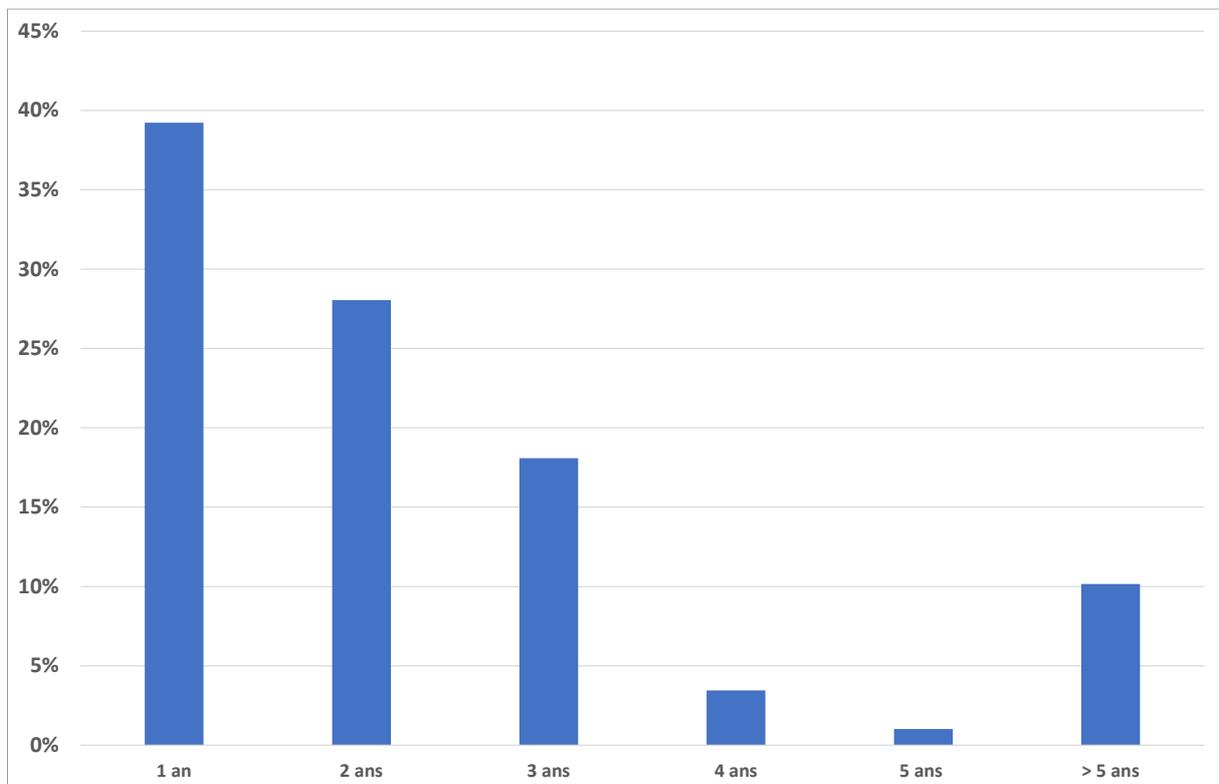
<sup>9</sup> Celle-ci recouvre différentes appellations telles que ZEE, Zeebrugge, HUB, ZTP, ZBH.

Graphique 10: Dispersion des prix énergie (en €/MWh) et volumes (en MWh) des clients industriels distribution T6 gaz naturel consommant plus de 10 GWh/an en 2022 (échelle semi-logarithmique)



### ***Durée des contrats***

Graphique 11: Durée des contrats, clientèle industrielle T6 distribution en 2022



40 % des contrats ont une durée d'un an. Un contrat sur dix à une durée supérieure à cinq ans. La durée moyenne des contrats tous fournisseurs confondus est de 25 mois. Le contrat le plus long a une durée de 15 ans.

### 3.2.3.2. Composante transport (T6)

Pour les clients T6, le transport était facturé à un niveau moyen de **0,65 €/MWh** en 2022. Dans un nombre limité de cas, on relève une facturation conjointe énergie et transport. La CREG rappelle qu'il convient d'éviter cette facturation conjointe afin de parvenir à la plus grande transparence possible de la facturation.

### 3.2.3.3. Composante distribution (T6)

Cette composante varie suivant les zones de distribution. La composante distribution pour un client T6 est exprimée sur base principalement capacitaire tenant compte du profil de prélèvement du client. En moyenne, elle s'élève également à un montant de **0,5 €/MWh** en 2022.

### 3.2.3.4. Composante surcharges (T6)

Les surcharges dues par les clients T6 sont en moyenne de **0,8 €/MWh** en 2022. Elles se composent de la cotisation énergie et de l'accise fédérale.

Concernant la cotisation énergie, on relève trois catégories :

- 0 €/MWh, donc une exonération totale pour les entreprises de certains secteurs intensifs en énergie ;
- 0,54 €/MWh pour les entreprises avec accord de branche ;
- 0,9978 €/MWh également pour les autres clients.

Concernant l'accise fédérale, il existe une dégressivité. Elle est établie comme suit :

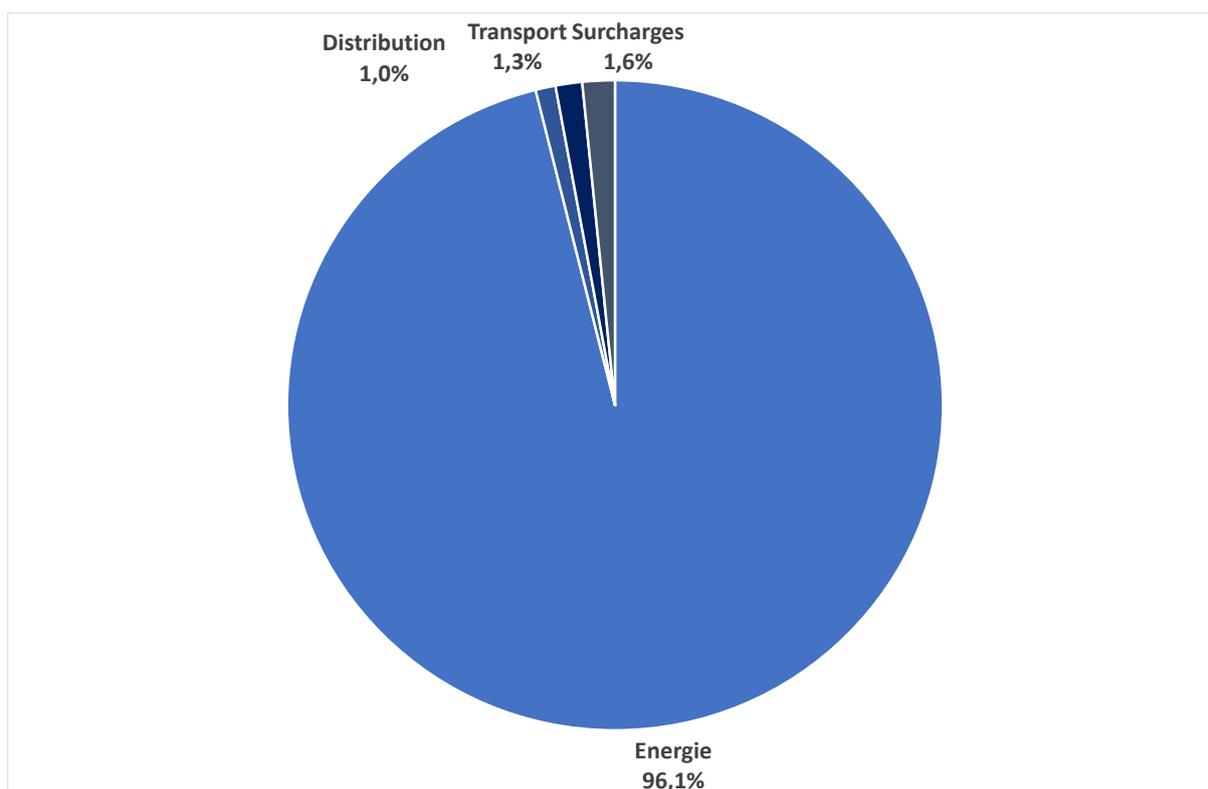
Tranches MWh		€/MWh
-	20.000	<b>0,66</b>
20.000	50.000	<b>0,56</b>
50.000	250.000	<b>0,54</b>
250.000	1.000.000	<b>0,42</b>
1.000.000	2.500.000	<b>0,22</b>
2.500.000		<b>0,15</b>

A cela s'ajoute la redevance de raccordement en Wallonie qui est de 0,03 €/MWh pour un volume supérieur à 10 GWh/an.

### 3.2.3.5. Décomposition du prix (T6)

La composante énergie (96 % pour un client T6) est de fait la plus importante dans le prix total pour ce qui concerne le réseau de distribution. Le graphique ci-après présente la décomposition du prix HTVA pour un client T6 moyen.

Graphique 12: Décomposition du prix du gaz naturel pour un client industriel T6 distribution en 2022 (prix HTVA)



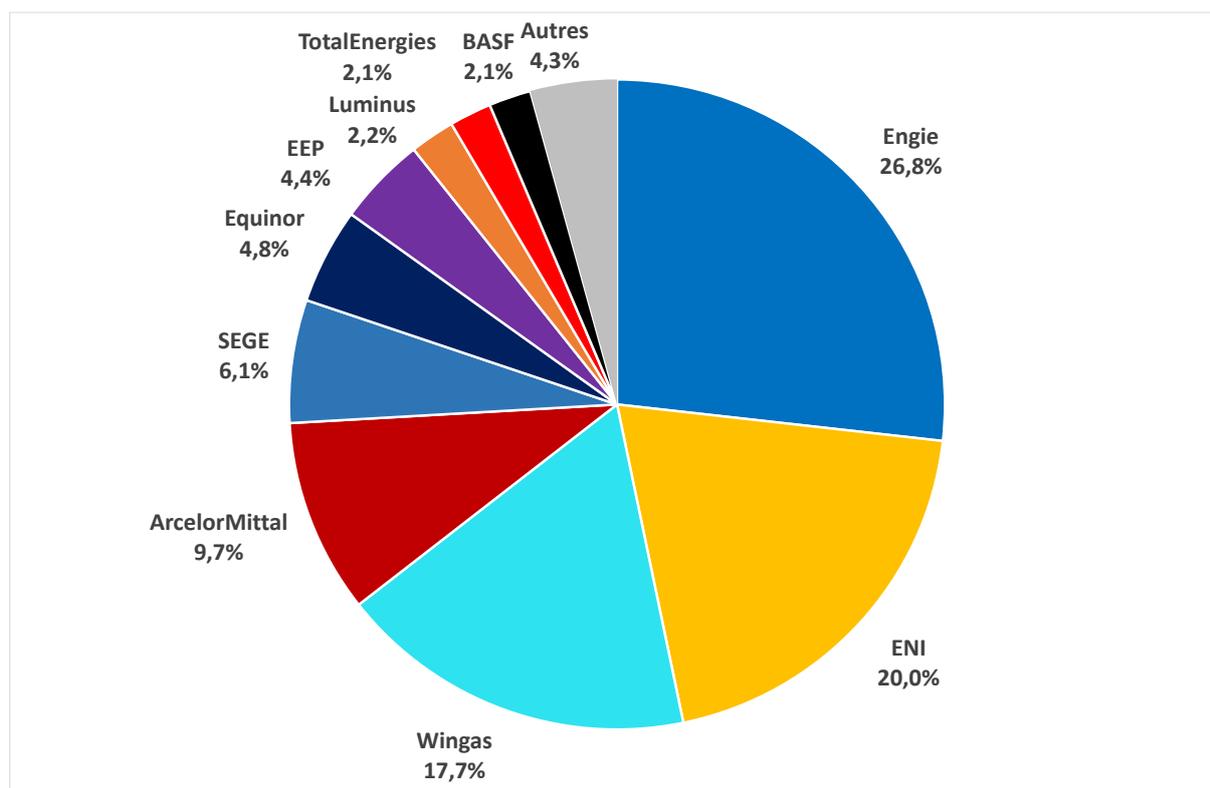
### 3.3. Vente aux industries sur le réseau de transport

16 fournisseurs interrogés ont répondu avoir fourni du gaz naturel à 146 grands clients industriels pour 176 sites au total sur le réseau de transport en 2022.

Il est tenu compte des classifications de clientèle établies par Fluxys Belgium. Dans leur reporting, certains fournisseurs ont considéré comme clients industriels des clients catégorisés par Fluxys Belgium en tant que centrales électriques. Afin d'assurer la cohérence des données par rapport à celles publiées par Fluxys Belgium et Synergrid, la CREG suit les catégorisations établies par Fluxys Belgium et réalloue les volumes de certains sites situés sur le réseau de transport. Un nombre important de sites industriels disposant de cogénérations sont imputés par Fluxys Belgium dans la catégorie « centrales électriques » et non dans la catégorie « clients industriels ». Cela a pour effet une baisse du volume imputé aux industries et une hausse du volume imputé aux centrales électriques.

Les parts de marché présentées ci-dessous ont trait à la fourniture sur le réseau de transport de Fluxys Belgium pour la clientèle industrielle.

Graphique 13: Parts de marché en 2022 sur base du volume fourni aux clients industriels sur le réseau de transport gaz naturel de Fluxys Belgium (39 TWh)



Les principaux acteurs sur ce marché sont Engie Electrabel, ENI et Wingas. On relève également la présence de filiales énergétiques de sociétés actives dans la métallurgie et la pétrochimie (ArcelorMittal, TotalEnergies, SEGE Air Liquide et BASF). Il convient de souligner que suivant les sous-catégorisations opérées par Fluxys Belgium, au sein du volume industriel de 39 TWh, un volume de 35 TWh est relatif à une consommation industrielle en tant que telle et un volume de 4 TWh est relatif à une consommation en tant que cogénération<sup>10</sup>.

### 3.3.1. Composante énergie (direct)

#### *Type d'offres (indexée / fixe)*

En ce qui concerne les types d'indexation, la CREG a calculé qu'en 2022 :

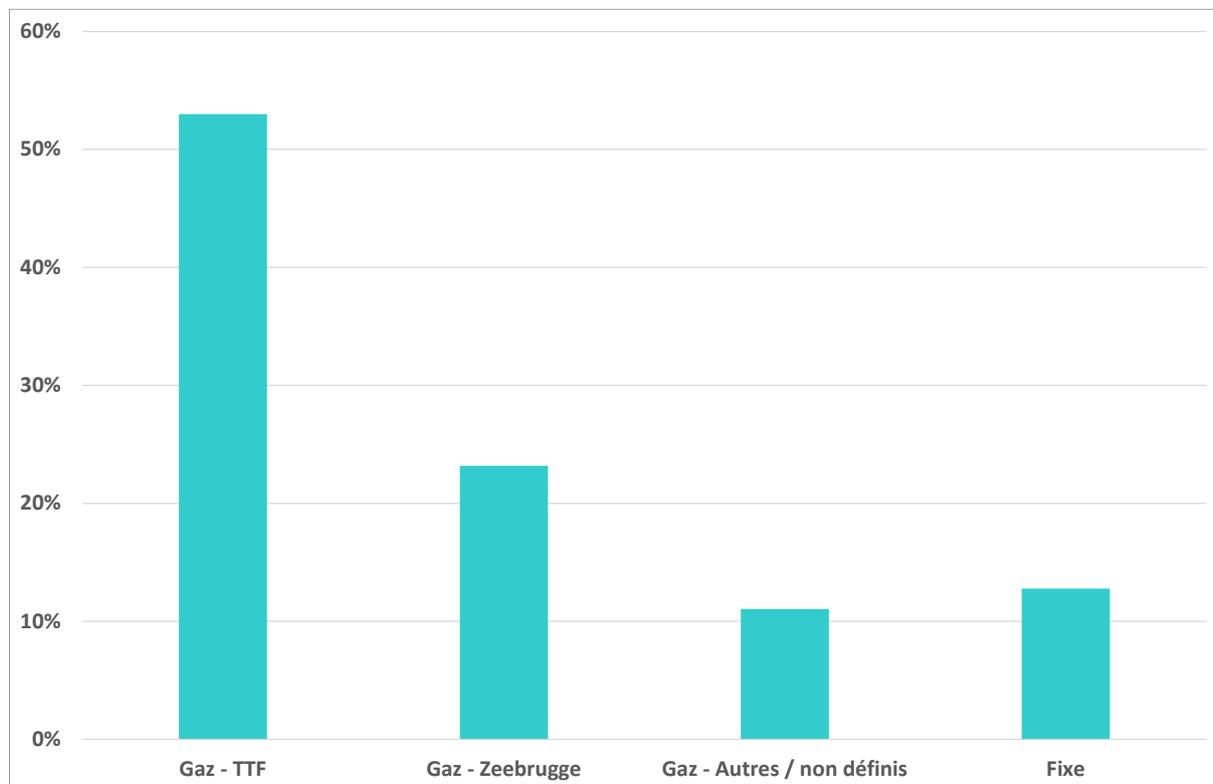
- 1) aucun client n'a de contrat avec un prix variable indexé sur les cotations pétrolières (1,7 % en 2021) ;
- 2) 86,8 % des clients ont un contrat avec un prix variable indexé sur les cotations gazières (88,2 % en 2021) ;
- 3) 13,2 % des clients ont un prix fixe dans leur contrat (10,1 % en 2021).

D'une manière générale, la CREG a observé depuis 2008 une augmentation du nombre de contrats indexés sur les prix du gaz, en particulier via les cotations Zeebrugge et TTF. La figure ci-après donne le détail des indexations pour l'année 2022.

<sup>10</sup> Il existe également un volume de cogénération alloué par Fluxys Belgium dans la catégorie « Centrales électriques ».

Le graphique 14 reprend les cotations reprises dans les contrats industriels. La cotation néerlandaise TTF est utilisée dans plus de 50 % des contrats sur le marché belge. La cotation belge Zeebrugge<sup>11</sup> est utilisée dans plus de 20 % des contrats. D'autres cotations gazières et/ou non précisées sont utilisées dans un peu plus de 10 % des contrats. Enfin, 13 % des contrats sont à prix fixe.

Graphique 14: Cotations utilisées dans les contrats de gaz naturel à offres indexées pour les clients industriels transport



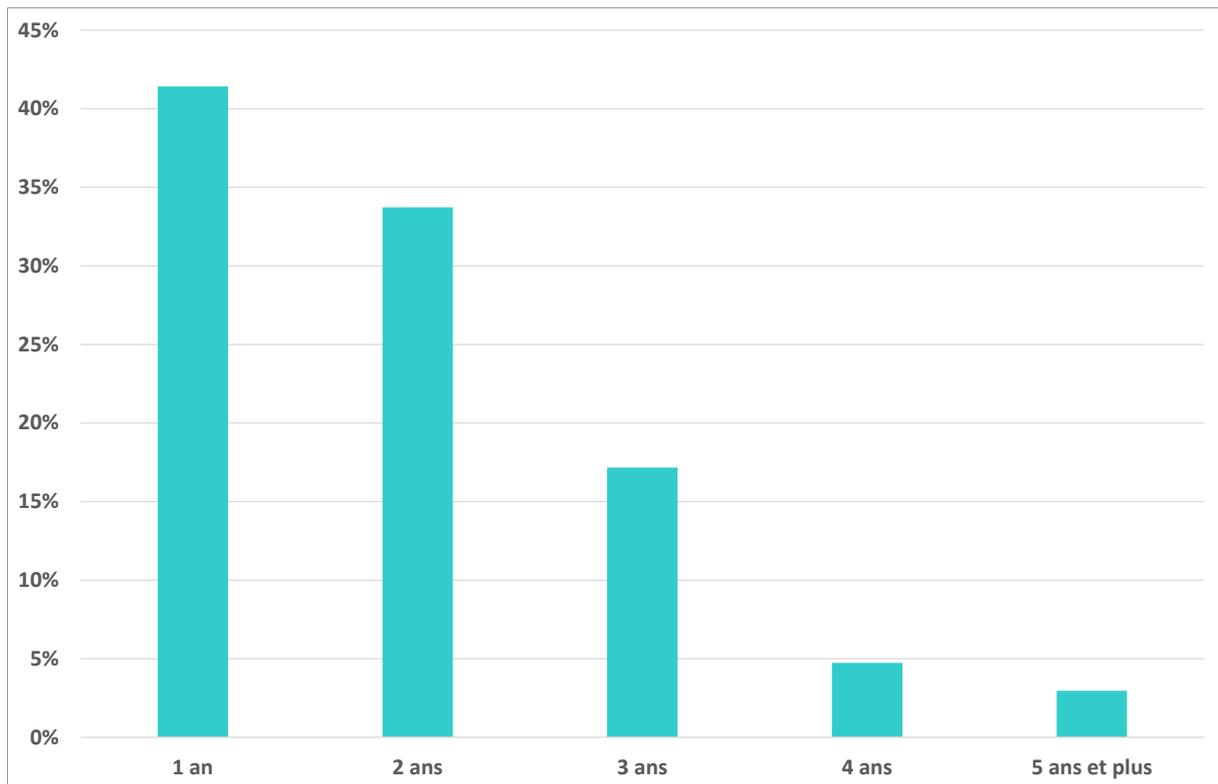
### ***Durée des contrats***

En 2022, les contrats de fourniture d'une durée d'un an sont les plus courants avec 41 % des cas, devant les contrats de deux ans qui représentent 34 % du total et les contrats de trois ans qui représentent 17 %. Environ 3 % des contrats ont une durée supérieure ou égale à 5 ans. Seuls 2 fournisseurs sur le marché proposent des contrats d'une telle durée à leur clientèle industrielle. Le contrat le plus long actuellement en cours a une durée de 17 ans. La figure ci-après reprend les contrats en fonction de leur durée.

---

<sup>11</sup>Diverses dénominations se retrouvent sous le vocable Zeebrugge telles que ZEE, ZTP, ZBH, HUB, ... La fusion des indices ZEE (« ZTP physical ») et ZTP (« ZTP notional ») en une seule cotation ZTP effective depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2023 permettra de simplifier et de rendre plus liquide cet indice.

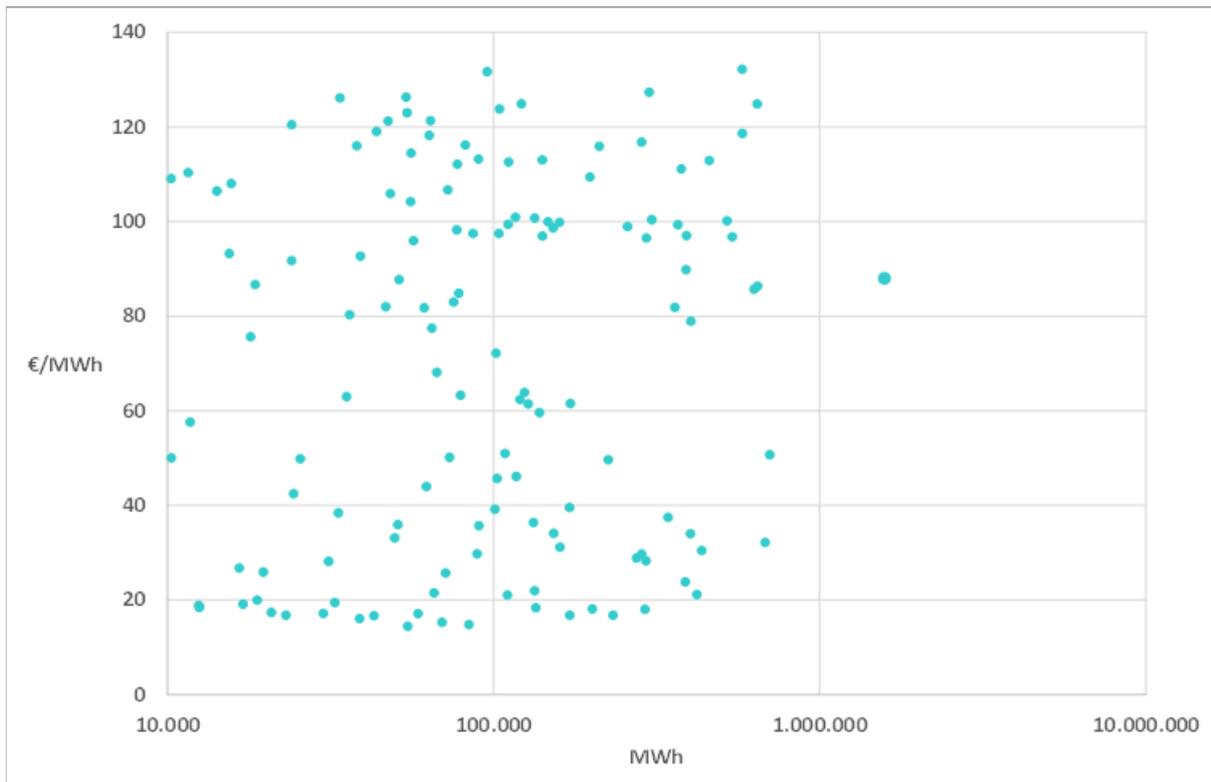
Graphique 15: Contrats de vente de gaz naturel aux industriels transports étudiés en fonction de leur durée (en années)



### **Niveau de prix**

Les prix de l'énergie facturés en 2022 aux clients industriels étaient en moyenne de **80,2 €/MWh** et se situaient dans une fourchette comprise entre 14,5 et 132,2 €/MWh. Au sein de ce groupe, la corrélation entre le volume consommé et le prix obtenu est faible voire inexistante. Les dix plus gros clients industriels en termes de volume ont ainsi obtenu un prix moyen pondéré supérieur de 88 €/MWh, soit environ 8 €/MWh supérieur au prix moyen industriel du marché belge, mais ce constat varie d'une année à l'autre. Pour des raisons de confidentialité, les dix plus gros clients industriels sont regroupés en un point médian qui se situe à la droite du graphique

Graphique 16: Dispersion des prix énergie (en €/MWh) et volumes (en MWh) des clients industriels transport gaz naturel consommant plus de 10 GWh/an en 2022 (échelle semi-logarithmique)



### 3.3.2. Composante transport (direct)

Le prix du transport est facturé séparément pour les clients directs et atteint en moyenne **0,55 €/MWh**. Un client ayant un profil de prélèvement relativement stable tout le long de l'année paiera naturellement moins qu'un client avec un profil de prélèvement variant fortement.

### 3.3.3. Composante surcharges (direct)

Les surcharges dues par les clients directs sont en moyenne de **0,35 €/MWh**. Elles se composent de la cotisation énergie et de l'accise fédérale.

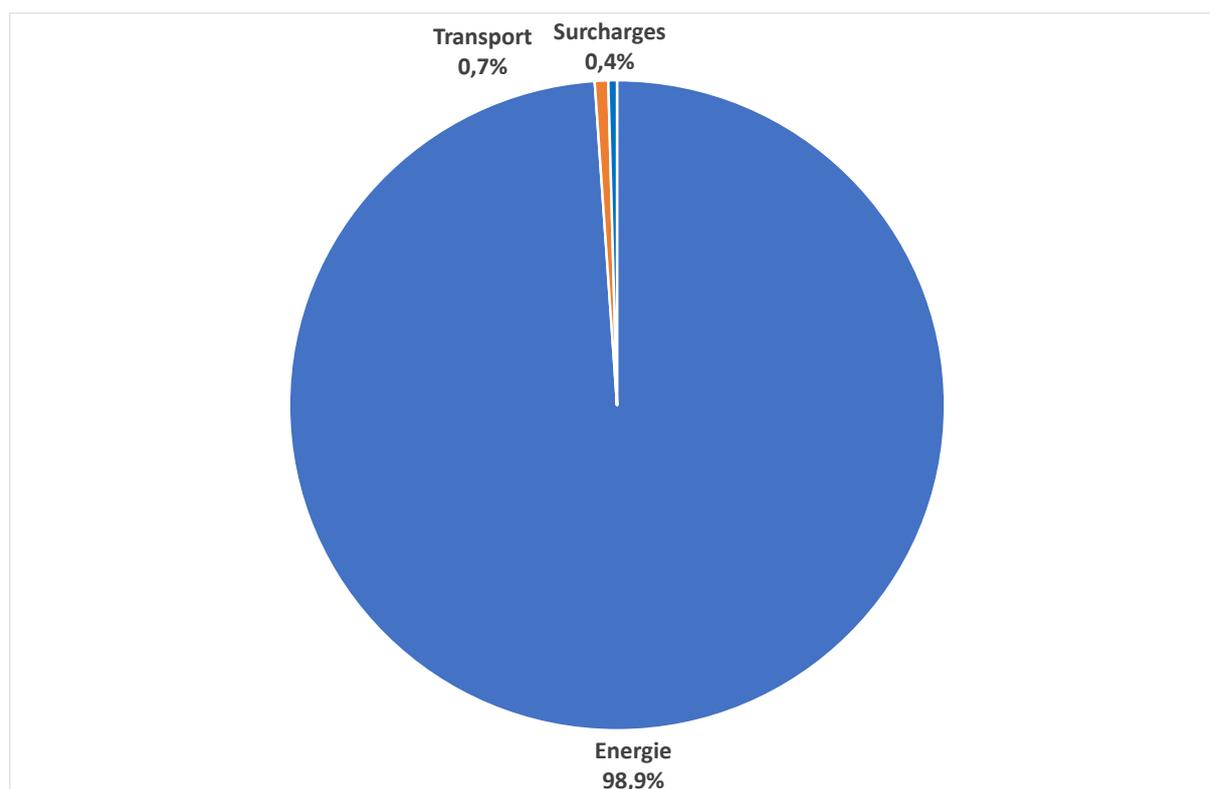
Etant donné la similitude sur ce point avec le segment T6 (clientèle industrielle distribution), le lecteur est renvoyé au point 3.2.3.4. supra pour plus d'explications sur les surcharges.

Etant donné le principe de dégressivité, un client industriel transport (dont la consommation moyenne est de 300 GWh/an) paie proportionnellement moins qu'un client industriel T6 (dont la consommation moyenne est environ dix fois moindre).

### 3.3.4. Décomposition du prix (direct)

La composante énergie (99 % pour un client direct) est de fait la plus importante dans le prix total. Le graphique ci-après présente la décomposition du prix HTVA pour un client direct avec un profil situé dans la moyenne.

Graphique 17: Décomposition du prix du gaz naturel pour un client direct transport en 2022 (prix HTVA)



### 3.4. Estimation des marges brutes de fourniture

Pour définir les marges brutes de vente, il est uniquement tenu compte de l'achat et la vente de la molécule. On ne tient pas compte de l'ensemble des autres coûts des entreprises gazières, tels que les coûts administratifs et salariaux.

#### 3.4.1. Marge brute de vente sur la clientèle distribution

##### 3.4.1.1. marché résidentiel et PME (T2)

Sur le marché résidentiel (52 TWh), en tenant compte d'une pondération par les volumes, la marge brute de vente moyenne est de **3 €/MWh** en 2022 (4 €/MWh en 2021). Le prix de vente moyen est de 92 €/MWh alors que le prix moyen d'achat pour cette clientèle est de 89 €/MWh.

##### 3.4.1.2. Marge brute sur le marché professionnel (T4)

Sur le marché des entreprises T4-T5 (11 TWh), en tenant compte d'une pondération par les volumes, la marge brute de vente moyenne est de **-7,5 €/MWh** en 2022 (0,2 €/MWh en 2021). Le prix de vente moyen est de 52,5 €/MWh alors que le prix moyen d'achat pour cette clientèle est de 60 €/MWh.

#### 3.4.1.3. Marque brute sur le marché industriel (T6)

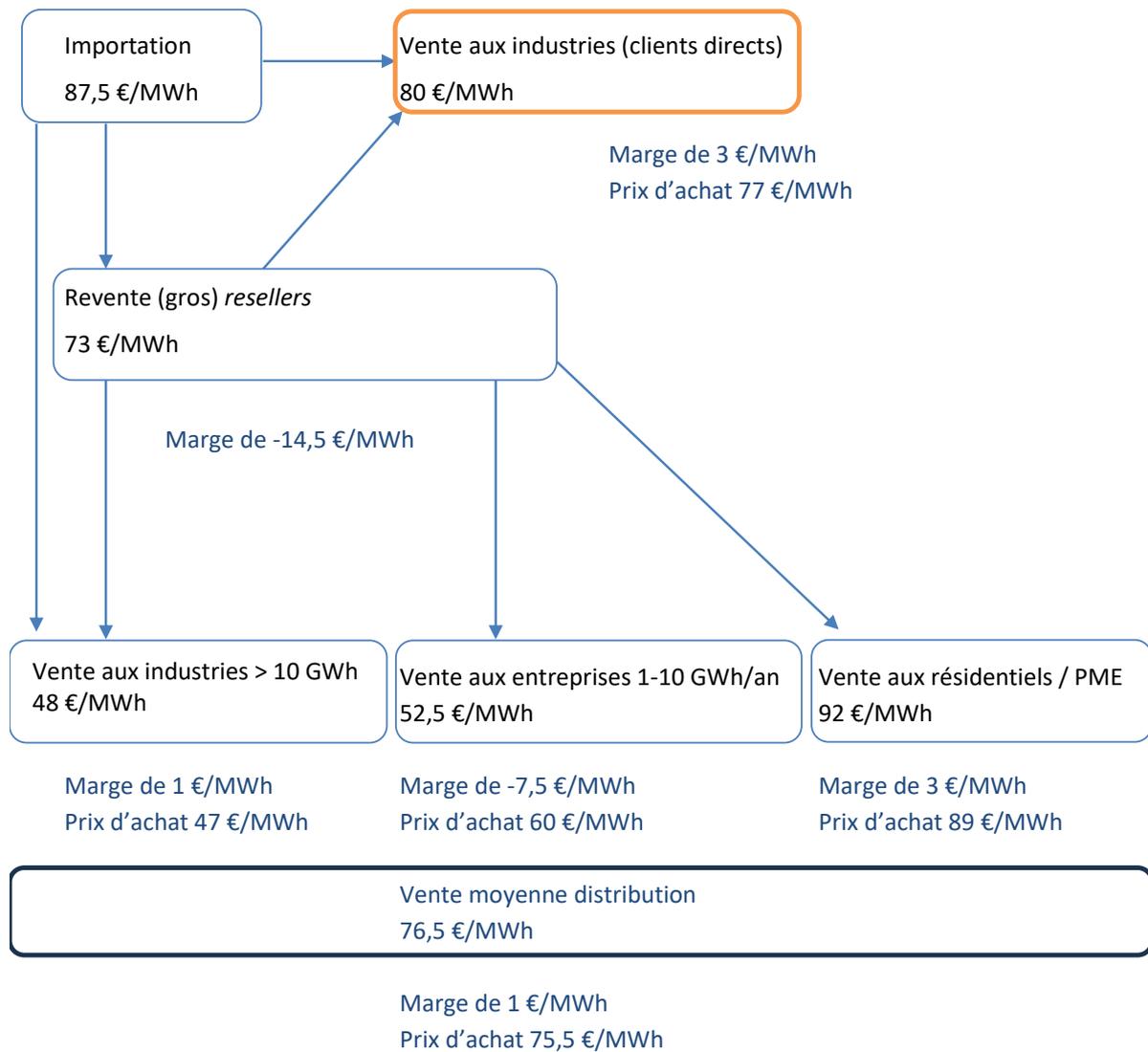
Sur le marché des grands clients industriels T6 (19 TWh), en tenant compte d'une pondération par les volumes, les marges *commodity* sont en moyenne de **1 €/MWh** en 2022 (0,1 €/MWh en 2021). Le prix de vente moyen est de 48 €/MWh alors que le prix moyen d'achat pour cette clientèle est de 47 €/MWh.

En 2022, en tenant compte des volumes respectifs de chaque segment, les marges brutes moyennes de vente pour la *commodity* (coûts de flexibilité inclus) en distribution sont donc de **1 €/MWh**. Le prix moyen de vente est de 76,5 €/MWh et le prix moyen d'achat est de 75,5 €/MWh. Les marges sont relativement réduites en 2022, car le prix d'achat moyen tient uniquement compte de 2022, tandis que le prix de vente moyen est établi en tenant compte également des prix des contrats fixes conclus lors des années antérieures.

#### 3.4.2. **Marge brute de vente sur la clientèle transport**

Les marges *commodity* sont en moyenne de **3 €/MWh** pour les clients industriels transport (dits aussi clients directs) en 2022. Le prix de vente moyen est de 80 €/MWh alors que le prix moyen d'achat est de 77 €/MWh. De manière singulière, les prix d'achat et de vente pour la clientèle industrielle transport étaient supérieurs à ceux de la clientèle distribution.

Graphique 18: Flow chart (aperçu) général des prix moyens et des marges brutes moyennes de revente (gros) et de fourniture pour l'ensemble du marché en 2022



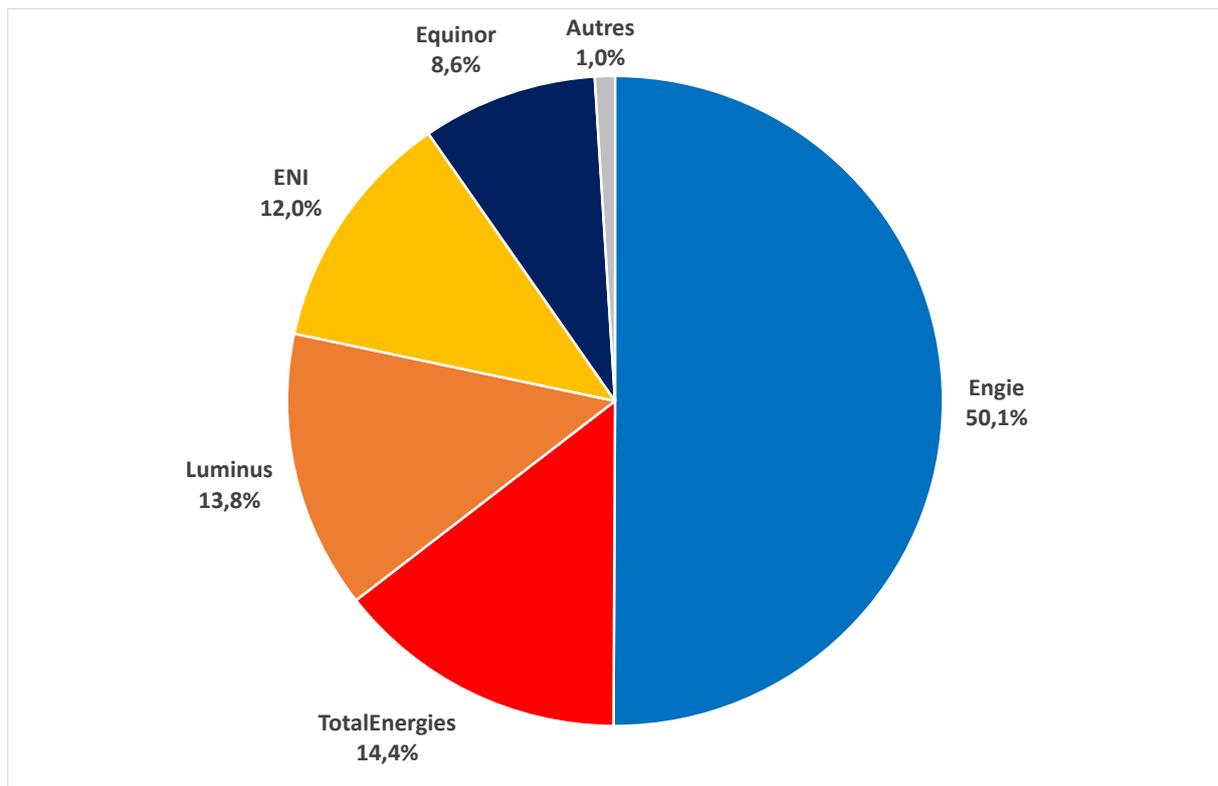
**Remarque importante** : Les prix d'achat des fournisseurs comprennent le plus souvent une couverture de *hedging* pour couvrir les ventes à prix fixe. Ceci combiné à la forte volatilité observée à partir l'hiver 2021-2022 explique le niveau inférieur des prix (d'achat et de vente) sur le segment de la distribution par rapport au transport. Les prix en distribution étaient en partie fixe alors que les prix en transport sont à 90 % des prix variables.

## 4. LIVRAISON AUX CENTRALES ÉLECTRIQUES

La livraison de gaz naturel aux centrales électriques représentait 41 TWh en 2022. Une partie du volume des industries - cogénérations incluses - a été allouée à la catégorie « Centrales électriques » par Fluxys Belgium.

Quatre *shippers* sur le marché ont une part de marché supérieures à 10 %. Il s'agit d'Engie Electrabel, Luminus, TotalEnergies et ENI.

Graphique 19: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel livré à la catégorie « centrales électriques » (41 TWh) - point de vue *shipper*

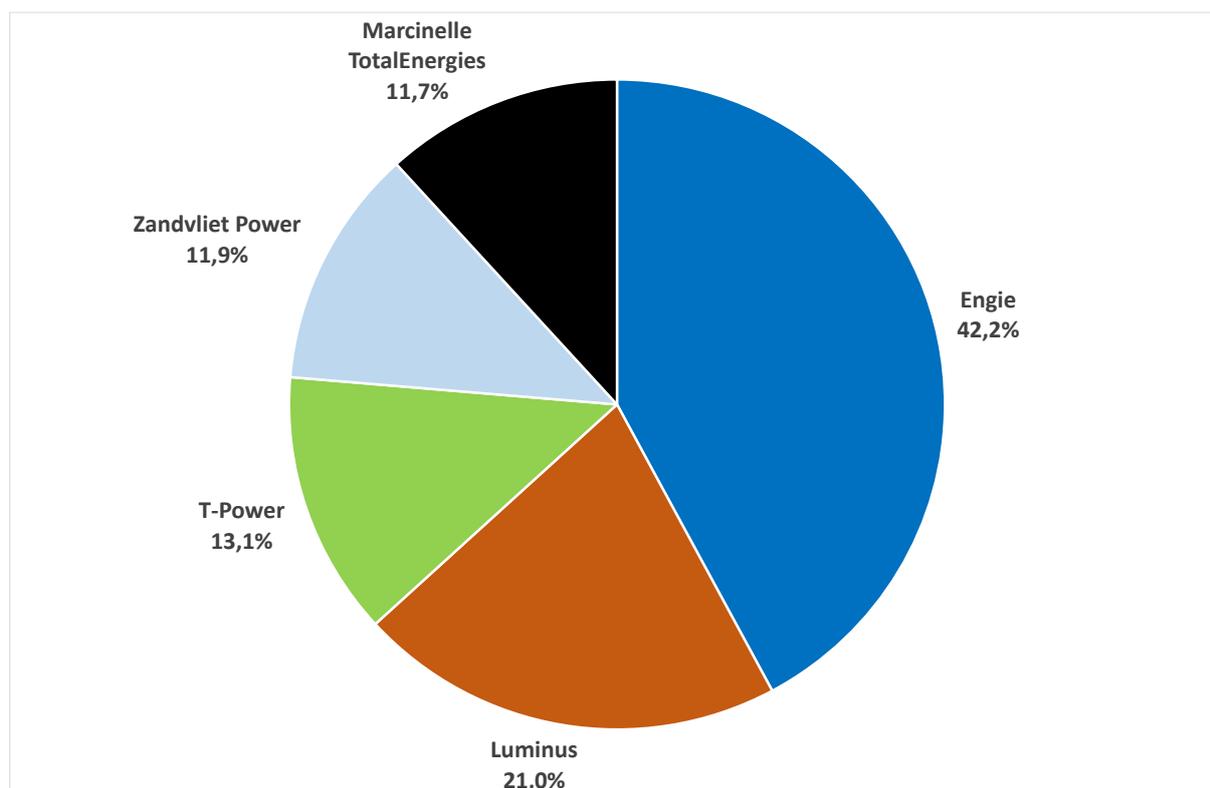


La catégorie « centrales électriques » se subdivise en trois sous-catégories :

- centrales électriques en tant que telle pour 27 TWh ;
- cogénérations pour 10 TWh ;
- industries pour 4 TWh.

Si l'on se limite aux centrales électriques en tant que telles, les parts de marché sont telles que reprises au graphique 22 ci-après. Pour ce graphique, on considère le point de vue de l'exploitant de la centrale (qui n'est pas nécessairement le fournisseur du gaz).

Graphique 20: Parts de marché en 2022 sur base du volume de gaz naturel livré à la sous-catégorie « centrales électriques » en tant que telles (27 TWh) - point de vue exploitant



Vu que les centrales électriques au gaz naturel appartiennent principalement à des groupes énergétiques intégrés, la détermination d'une marge brute de revente du gaz naturel s'avère peu pertinente sur ce segment.

## 5. CONCLUSIONS

### 5.1. Au niveau des parts de marché

Le marché belge du gaz naturel se caractérise, année après année, par une forte concurrence. Quelque 32 sociétés titulaires d'une autorisation de fourniture fédérale et/ou régionale ont effectivement livré du gaz naturel en Belgique en 2022. Certaines entreprises se sont retirées du marché belge, ont fait faillite ou ont fusionné, le chiffre étant encore de 40 en 2021.

La fourniture aux clients sur le réseau de distribution est dominée par Engie Electrabel (plus 40 % de part de marché) suivi par Luminus (environ 15 % de part de marché). Les parts de marché des fournisseurs historiques restent relativement stables voire augmentent en 2022 :

- Sur le marché résidentiel et PME < 1 GWh/an (52 TWh), la part de marché du principal fournisseur Engie Electrabel représente 41 % des ventes en volume. Luminus a un peu plus de 20 % de ce marché. On retrouve ensuite TotalEnergies et Eneco avec chacun un peu plus de 10 % de part de marché.

- Sur le segment de la fourniture aux entreprises entre 1 et 10 GWh/an (11 TWh), la part de marché d'Engie Electrabel est de 49 %. On retrouve ensuite Luminus, VEB, TotalEnergies et Eneco avec chacun une part de marché entre 8 et 10 %.
- Sur le segment de la fourniture aux entreprises de plus de 10 GWh/an sur le réseau de distribution (19 TWh), Engie Electrabel a 48 % de part de marché. On retrouve ensuite ENI avec près de 20 % et Wingas avec environ 10 %.

La fourniture aux clients industriels sur le réseau de transport<sup>12</sup> (39 TWh) est également dominée par Engie Electrabel (27 % du marché) suivi par ENI et Wingas, avec chacun environ 20 % de part de marché. On trouve ensuite ArcelorMittal avec environ 10 %. Sur ce segment de marché, des grands groupes industriels (TotalEnergies, ArcelorMittal, SEGE Air Liquide, BASF) se chargent eux-mêmes de la fourniture de gaz naturel pour leurs activités propres (raffinage, métallurgie, chimie).

Concernant la livraison de gaz naturel à la catégorie « centrales électriques » (41 TWh), 27 TWh relèvent des centrales électriques en tant que telles et 14 TWh relèvent des sites industriels, notamment avec cogénération. Les fournitures aux centrales électriques sont principalement assurées par Engie Electrabel avec 50 % de part de marché. Viennent ensuite Luminus, TotalEnergies et ENI avec chacun un peu plus de 10 % de part de marché.

## 5.2. Au niveau des prix (uniquement *commodity*)

Le niveau de prix concerné est le prix de la molécule, dit aussi prix « *commodity* ». Le prix des autres composantes ne fait pas l'objet des conclusions mais est cependant abordé au troisième chapitre.

Les prix d'importation sur le marché belge du gaz naturel ont été déterminés par les achats à long terme pour environ 50 % des volumes en 2022. Les achats à court terme sur les bourses constituent l'autre moitié.

Les cotations gazières constituent la référence dans ces contrats. La moyenne pondérée du prix d'importation donne un montant de 87,5 €/MWh en 2022 (contre 31,7 €/MWh en 2021).

Les prix de revente aux fournisseurs (marché de gros) ont été en moyenne de 73 €/MWh en 2022.

La marge moyenne de revente est de -14,5 €/MWh toutes entreprises et toutes catégories confondues, le prix d'importation moyen étant de 87 €/MWh. Le niveau inférieur du prix moyen de revente s'explique par les couvertures de *hedging* en vue de couvrir les prix de vente de contrats à prix fixe.

Sur le marché résidentiel (< 1 GWh/an), les prix de vente des fournisseurs ont été en moyenne de 90 €/MWh en 2022. Le prix d'achat moyen sur ce marché étant de 87 €/MWh<sup>13</sup>, la marge brute moyenne de vente était de 3 €/MWh en 2022. Les offres à prix fixes constituaient environ la moitié des contrats résidentiels fin 2022. Les offres à prix variables représentant l'autre moitié sont de plus en plus établies sur base de cotations *day-ahead* (TTF ou ZTP).

Sur le marché des entreprises entre 1 et 10 GWh/an, les prix de vente ont été en moyenne de 52,5 €/MWh en 2022. Le prix d'achat moyen sur ce marché étant de 60 €/MWh, la marge brute moyenne est de -7,5 €/MWh.

<sup>12</sup> Voir également l'étude sur la fourniture en gaz naturel des grands clients industriels en Belgique en 2022 <https://www.creg.be/fr/publications/etude-f2659>

<sup>13</sup> Fait singulier, les prix d'achat moyen et de vente pour les fournisseurs sur le marché retail sont inférieurs ou égal au prix moyen d'importation en raison de la couverture de *hedging* (pour les contrats de vente à prix fixe) couplé à la forte évolution des prix de gros fin 2022.

Sur le marché des entreprises de plus de 10 GWh/an sur le réseau de distribution, les prix de vente ont été en moyenne de 48 €/MWh en 2022 avec des écarts compris entre 11 et 147 €/MWh. Les formules à indexation gazière représentent près de 90 % des contrats. Le prix d'achat moyen sur ce marché étant de 47 €/MWh, la marge brute moyenne est de 1 €/MWh.

Sur le marché de la **distribution** – tous segments confondus - les prix de vente des fournisseurs ont été en moyenne de 76,5 €/MWh en 2022. Le prix d'achat moyen sur ce marché étant de 75,5 €/MWh<sup>14</sup>, la marge brute moyenne de vente était de 1 €/MWh en 2022. Les offres à prix fixes constituaient environ la moitié des contrats résidentiels fin 2022.

Sur le marché des entreprises sur le réseau de **transport**, les prix de vente ont été en moyenne de 80 €/MWh en 2022 avec des écarts compris entre 14 et 132 €/MWh. Les formules à indexation gazière représentent 87 % des contrats sur ce marché. Le prix d'achat moyen sur ce marché étant de 77 €/MWh, la marge brute moyenne est de 3 €/MWh.



Pour la Commission de Régulation de l'Electricité et du Gaz :

Sigrid JOURDAIN  
Directrice

Koen LOCQUET  
Président du Comité de direction

---

<sup>14</sup> Fait singulier, les prix d'achat moyen et de vente pour les fournisseurs sur le marché retail sont inférieurs ou égal au prix moyen d'importation en raison de la couverture de *hedging* (pour les contrats de vente à prix fixe) couplé à la forte évolution des prix de gros fin 2022.

# ANNEXE

## Acteurs du marché du gaz naturel par segment

	Réseau GRD			Réseau Fluxys		Reseller
	T1-T3	T4-T5	T6	Clients directs	Centrales électriques & CHP	
Antargaz	x	x	x	x		x
ArcelorMittal Energy				x		
Axpo	x	x	x	x		
Belgian Eco Energy (BEE)	x					
Bolt	x					
Coretec	x	x				
Dats24	x					
Ebem	x					
Elegant	x					
Elexys	x	x				
Elindus	x	x	x			
Eneco	x	x	x	x		x
Energie.be	x					
Energy Global Handel (EGH)						x
Engie						x
Engie Electrabel	x	x	x	x	x	x
ENI SpA Belgium Branch		x	x	x	x	x
Equinor				x	x	x
European Energy Pooling (EEP)				x		x
Getec			x			
Luminus	x	x	x	x	x	x
Mega - Power Online	x	x				
Octa+	x	x				
OMV		x	x	x		x
Scholt	x	x	x	x		
SEGE - Air Liquide				x		
TotalEnergies Gas & Power Belgium	x	x	x	x		
TotalEnergies Gas & Power Ltd				x	x	x
Trevion	x					
Uniper				x		
VEB	x	x	x			x
Wingas	x	x	x	x	x	x